



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

**1348<sup>e</sup>** SÉANCE : 6 JUIN 1967

NEW YORK

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1348) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902) .....	} 1
Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907) .....	
Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910) .....	

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE TROIS CENT QUARANTE-HUITIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 6 juin 1967, à 18 h 30.

*Président* : M. Hans R. TABOR (Danemark).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Japon, Mali, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1348)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902).
3. Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907).
4. Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)**

**Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907)**

**Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910)**

1. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil, et avec l'assentiment de celui-ci, j'invite les représentants d'Israël, de la République arabe unie, de la Jordanie, de la

République arabe syrienne, du Liban, de l'Irak, du Maroc, de l'Arabie Saoudite et du Koweït à occuper les sièges qui leur ont été réservés près de la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

*Sur l'invitation du Président, M. A. Eban (Israël), M. M. A. El Kony (République arabe unie), M. M. H. El-Farra (Jordanie), M. G. J. Tomeh (Syrie), M. G. Hakim (Liban), M. A. Pachachi (Irak), M. A. T. Benhima (Maroc), M. G. Al-Rachach (Arabie Saoudite) et M. G. A. Al-Rashid (Koweït) occupent les sièges qui leur ont été réservés.*

2. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : J'ai reçu aussi maintenant des lettres des représentants permanents de la Tunisie [S/7928] et de la Libye [S/7934] qui demandent à être invités à participer sans droit de vote à la discussion du Conseil. S'il n'y a pas d'objection, je me propose d'inviter les représentants de ces deux pays à occuper les sièges qui leur ont été réservés près de la table du Conseil, pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

*Sur l'invitation du Président, M. M. Mestiri (Tunisie) et M. W. El Bourri (Libye) occupent les sièges qui leur ont été réservés.*

3. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Le Conseil de sécurité va poursuivre la discussion des trois points inscrits à son ordre du jour.

4. Depuis qu'il s'est réuni hier matin pour examiner immédiatement la grave situation dans le Moyen-Orient, ses membres ont poursuivi sans relâche des consultations urgentes pour décider des mesures que le Conseil devrait prendre face à cette situation d'urgence. Ces consultations ont maintenant abouti à un accord unanime sur un projet de résolution réclamant un cessez-le-feu immédiat. En ma qualité de Président du Conseil, j'ai l'honneur de vous présenter un projet de résolution [S/7935], qui est ainsi rédigé :

*"Le Conseil de sécurité,*

*"Notant le rapport oral du Secrétaire général dans cette situation,*

*"Ayant entendu les déclarations faites au Conseil,*

*"Préoccupé par le déclenchement des combats et la situation menaçante dans le Proche-Orient,*

*"1. Prie les gouvernements intéressés, à titre de première étape, de prendre immédiatement toutes me-*

sures en vue d'un cessez-le-feu immédiat et d'une cessation de toutes activités militaires dans la région;

"2. *Demande* au Secrétaire général de tenir le Conseil promptement et constamment informé de la situation."

5. Si les membres du Conseil y consentent, je suggère que nous passions sans débat au vote sur ce projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

6. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je demanderai au Secrétaire général de transmettre la résolution aux parties intéressées et de faire rapport au Conseil dès que possible. Je suis sûr d'exprimer le vœu unanime des membres du Conseil en adressant un appel urgent aux parties pour qu'elles se conforment immédiatement aux dispositions de cette résolution.

7. Un certain nombre de représentants désirent expliquer leur vote. Le premier orateur inscrit est le représentant des Etats-Unis, auquel je donne la parole.

8. **M. GOLDBERG** (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Par la résolution qu'il vient d'adopter, et agissant dans l'exercice de ses responsabilités aux termes de la Charte, le Conseil de sécurité a adressé un appel très net pour qu'il soit mis fin aux hostilités au Proche-Orient. Cette résolution est un premier pas sur le chemin du retour à la paix. Elle est chargée de toute l'autorité des Nations Unies. Il est maintenant du devoir de toutes les parties intéressées de se conformer entièrement et promptement aux termes de cette résolution. Il est également du devoir de chaque Membre des Nations Unies d'appuyer de tout le poids de son influence la mise en oeuvre de cette résolution.

9. Comme tous les membres du Conseil le savent, cette résolution est l'aboutissement d'efforts politiques intensifs déployés ici, aux Nations Unies, durant les 36 dernières heures, par divers gouvernements et leurs représentants, sous la conduite de notre président. Elle reflète l'harmonisation heureuse de nos points de vue respectifs en vue d'un objectif unique: éteindre les flammes de la guerre au Proche-Orient et commencer à ramener la paix dans la région.

10. Cette résolution et son appel à un cessez-le-feu demandent précisément l'action que ma délégation réclame instamment depuis que nous nous sommes réunis hier matin [*1347ème séance*] pour considérer le déclenchement des hostilités. En fait, elle est conforme à l'esprit dans lequel nous avons abordé chaque phase de cette crise. Nous n'avons cessé d'appuyer tous les efforts déployés par notre éminent secrétaire général afin de maintenir la paix dans la région et nous avons cherché de notre mieux à exercer une influence modératrice sur les parties intéressées. Nous nous sommes montrés désireux de participer à la recherche d'une paix, ici même aux Nations Unies et aussi par nos propres

efforts dans le domaine diplomatique. Malheureusement, nos efforts et ceux de beaucoup d'autres, y compris ceux du Secrétaire général, en vue d'empêcher une guerre ont échoué. Quand cela est devenu apparent, mon gouvernement a estimé que la première mesure et la plus urgente était de faire cesser la tragique effusion de sang en provoquant un arrêt immédiat des hostilités. Pour cette raison, au cours des 36 dernières heures, les Etats-Unis et d'autres membres du Conseil ont réclamé instamment et avec force, à titre de première mesure, l'adoption d'une résolution invitant tous les gouvernements intéressés à cesser immédiatement le feu.

11. Nous déplorons que tant de temps ait été perdu à ce stade. Cependant, il est réconfortant que d'autres membres du Conseil soient maintenant arrivés à la même conclusion et que nous puissions adresser un appel unanime aux parties afin qu'elles déposent les armes. Nous espérons avec ferveur qu'il sera déféré immédiatement et totalement à l'appel du Conseil.

12. Nous croyons qu'un cessez-le-feu représente la première mesure urgente dans le rétablissement de la paix au Proche-Orient. Une fois ce premier pas franchi, ma délégation croit que le Conseil devrait se préoccuper immédiatement des autres mesures nécessaires à la réalisation d'une paix plus durable. Dans cette voie, la politique de mon pays demeure celle que le président Johnson exposait en ces termes le 23 mai :

"Je tiens à redire aux dirigeants de toutes les nations du Proche-Orient ce que trois présidents ont dit avant moi, à savoir que les Etats-Unis sont fermement déterminés à soutenir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de toutes les nations de la région.

"...

"Les Etats-Unis ont toujours cherché à entretenir de bonnes relations avec tous les Etats du Proche-Orient. Malheureusement, ils n'y sont pas toujours parvenus; nous n'en restons pas moins convaincus que les divergences qui existent entre notre pays et divers Etats de la région, de même que les divergences qui existent entre ces différents Etats, doivent être aplanies pacifiquement et conformément aux normes généralement acceptées de la pratique internationale." [*Voir 1343ème séance, par. 24.*]

13. C'est cette préoccupation qui nous a amenés très rapidement au sein de ce conseil, qui nous a incités à accomplir ici même une série d'efforts pour empêcher ce qui s'est produit. Pour appliquer cette politique envers tous les pays du Proche-Orient, une fois le feu apaisé et la tension réduite, nous sommes prêts à nous joindre aux efforts qui seront faits pour amener dans la région une paix durable qui comporterait des programmes menés en coopération pour le développement économique et social de tous les pays de la région.

14. Avant de conclure, j'ai le devoir de parler d'un point précis se rapportant à la position que je viens de réitérer. Selon des allégations extravagantes formulées au cours des 24 dernières heures, des avions des Etats-Unis auraient été mêlés aux hostilités au Proche-Orient. Ces allégations sont

<sup>1</sup> Voir résolution 233 (1967).

totale­ment dépourvues de fondement dans les faits. Elles sont entièrement fabriquées. Je saisis cette occasion, au sein du Conseil de sécurité, et parlant avec la pleine autorité du Gouvernement des Etats-Unis, pour les démentir catégo­riquement et sans ajouter aucun "si", aucun "mais", aucun "par ailleurs". En fait, hier matin 5 juin, quelques heures après avoir entendu ces alléga­tions, mon gouvernement leur a opposé un démenti par la déclaration officielle suivante du Département de la défense :

"Selon certains communiqués, des unités aériennes des Etats-Unis appartenant aux porte-avions de la VIème flotte auraient survolé des terrains d'aviation israéliens. D'autres communiqués ont prétendu que les avions de la VIème flotte avaient participé à des activités aériennes dans d'autres secteurs de la zone de conflit. Toutes ces nouvelles sont fausses. Tous les avions de la VIème flotte sont demeurés et sont encore à plusieurs centaines de miles de la région du conflit."

15. A l'heure actuelle, des accusations de cette nature ne peuvent pas être traitées à la légère; elles évoquent le cri "Au feu !" lancé dans une salle de théâtre comble; elles ont été lancées pour inciter ouvertement la foule à commettre des actes de violence contre les édifices diplomatiques et autres des Etats-Unis dans divers pays arabes. Ces fausses nouvelles, dont je ne veux pas rechercher les mobiles, ont été lancées alors que la situation est toute prête à s'enflammer. Dans ces conditions, mon gouver­nement a jugé nécessaire de prendre rapidement des mesures propres à éviter que ces dangereux mensonges ne se propagent.

16. Je suis donc autorisé à faire une déclaration au Conseil de sécurité et à suggérer deux mesures d'ordre concret. Tout d'abord, les Etats-Unis sont disposés à collaborer à une enquête impartiale immédiate des Nations Unies sur ces accusations, et ils sont prêts à fournir toutes facilités aux Nations Unies pour mener cette enquête. En second lieu, dans le cadre de cette enquête ou pour la compléter, les Etats-Unis sont disposés à inviter des fonctionnaires des Nations Unies à bord de nos porte-avions dans la Méditer­ranée, aujourd'hui, demain, ou à tout moment qui convien­dra aux Nations Unies, afin qu'ils fassent office d'observateurs impartiaux en ce qui touche les activités de nos unités aériennes dans la région et qu'ils vérifient les activités passées de nos avions d'après des rapports officiels et les livres de bord qui se trouvent sur tous les navires. En outre, ces observateurs seront libres de questionner les équipages des avions sur ces porte-avions sans aucune réserve, afin de déterminer leurs activités durant les journées en question; leur présence en qualité d'observateurs sur nos porte-avions sera la bienvenue durant toute la crise et aussi longtemps que ces navires resteront dans les eaux de la Méditerranée orientale.

17. Entre-temps, je demande à tous les gouvernements intéressés au maintien de la paix de veiller à ce qu'aucune source de renseignements sous leur contrôle n'ajoute foi à ces accusations fausses et incendiaires.

18. Pour conclure, qu'il me soit permis de recommander à tous les Etats la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Notre devoir, maintenant, en notre qualité

d'Etats Membres liés par la Charte, est de faire peser toute l'influence dont disposent nos gouvernements respectifs pour que soit mise en oeuvre la décision à laquelle le Conseil est arrivé à l'unanimité. Si cette décision est mise en application comme il convient, elle constituera un pas important vers la paix et la sécurité dans le Moyen-Orient et servira de référence lorsqu'il s'agira de résoudre dans un esprit de justice et d'équité des problèmes sous-jacents.

19. M. MAKONNEN (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'expliquer comment ma délégation comprend la résolution relative au cessez-le-feu que le Conseil vient d'adopter.

20. Tout d'abord, ma délégation voit dans cette résolution la première d'une longue série de mesures urgentes et une résolution dont l'objectif limité revêt cependant une impor­tance vitale : répondre aux nécessités pressantes d'une situation tragique due au conflit armé de grande envergure qui sévit actuellement dans la région du Moyen-Orient.

21. Depuis deux jours, le Conseil de sécurité est saisi d'un conflit militaire extrêmement dangereux existant dans cette région. Notre responsabilité principale et urgente consiste à arrêter une guerre que nous n'avons pas pu éviter. Car tous les indices sont réunis pour montrer que nous avons affaire dans cette région déjà troublée à une guerre féroce. Deux jours à peine se sont écoulés depuis le déclenchement des hostilités, mais nous voyons déjà qu'il s'agit d'une guerre totale, mettant aux prises tous les Etats arabes et Israël. Nous voyons aussi que cette guerre a pris l'aspect d'un conflit aérien ouvert et dangereux, qui entraîne pour les populations civiles des périls et des souffrances considé­rables. Si nous permettons que cette guerre se prolonge, elle provoquera sans aucun doute des dommages et des souf­frances indicibles pour tous les peuples en cause, des ravages et des dégâts matériels dans les multiples lieux saints historiques que des millions d'êtres de tous les continents respectent et révèrent.

22. A cet égard, je désire m'associer, au nom de ma délégation, à l'appel urgent lancé par les chefs religieux du monde entier et par le Secrétaire général, afin que la Ville sainte de Jérusalem soit déclarée ville ouverte et qu'il lui soit ainsi épargné d'être affectée par le conflit actuel.

23. Le Conseil de sécurité doit avoir pour objectif immé­diat de ramener la situation actuelle telle que l'a créée le conflit militaire à une situation susceptible d'instaurer un règlement juste et équitable du problème. En présence d'une situation aussi lourde de dangers, non seulement pour la région mais aussi pour la paix du monde entier, le Conseil a eu la sagesse de ne pas se donner en spectacle comme il l'a fait dans les semaines précédentes en s'enlisant dans de vains débats qui ne peuvent que l'entraîner dans le cercle vicieux de discussions sans fin.

24. Maintenant que nous nous sommes mis d'accord sur la première mesure à prendre, efforçons-nous de rattraper le temps et les occasions perdus en faisant suivre notre décision d'aujourd'hui d'autres mesures concertées suscep­tibles d'amener une situation équitable qui permettra un règlement juste et durable.

25. En ma qualité de représentant d'un pays qui entretient depuis longtemps de bonnes relations dans cette région du Moyen-Orient, grand berceau des religions et des civilisations, c'est avec un coeur lourd de chagrin que je prends aujourd'hui la parole. Mon pays et mon peuple ont toujours entretenu des rapports étroits avec tous les peuples de cette région; nous avons vécu avec eux en coexistence amicale fondée sur un respect mutuel qui n'a cessé d'exister tout au long d'une histoire glorieuse, des temps immémoriaux jusqu'à aujourd'hui. De toute évidence, ce n'est pas le moment de se livrer à un monologue sur l'histoire, mais je ne puis m'empêcher de passer en revue la longue histoire et l'expérience prolongée que nous avons partagées avec tous les peuples de cette région au cours des siècles. Nos rapports avec les peuples de cette région ont été irruentueux lorsque les grands pharaons d'Egypte édifiaient les merveilleuses pyramides, lorsque les grands rois de Jérusalem bâtissaient les temples, lorsque les Assyriens et les Babyloniens étaient les grandes puissances de leur époque, lorsque ce message lourd de sens : "Paix sur la Terre, bienveillance envers les hommes" nous venait d'une étable de Bethléem. Nous étions là aussi lorsque le grand prophète, le Père de l'islam, proclamait son appel à la gloire du Dieu éternel.

26. De même, aujourd'hui, dans cette époque de liberté et de progrès, nous partageons avec nos frères du Moyen-Orient les mêmes aspirations que renforce notre Union afro-asiatique pour la paix, le progrès et une vie meilleure pour tous nos peuples.

27. C'est pourquoi le Conseil de sécurité est en mesure de comprendre combien il est douloureux pour mon pays d'assister aux événements tragiques et sanglants qui frappent cette région. C'est dans un souci profond et sincère de voir se rétablir rapidement la paix dans cette région que la délégation éthiopienne a appuyé cette première mesure concertée du Conseil, destinée à éviter de nouveaux désastres, et ce avant que de nouvelles destructions ne sévissent et avant qu'il ne soit trop tard.

28. A notre avis, c'est la première mesure vitale que le Conseil doit prendre, et nous continuerons naturellement à associer nos efforts modestes mais sincères à ceux des membres du Conseil dans la recherche des mesures urgentes que nous devons prendre ensemble afin de ramener dans cette région ravagée par la guerre une paix juste et durable.

29. Pour conclure, je voudrais présenter aux délégations de l'Inde et du Brésil les sincères condoléances de mon gouvernement à l'occasion de la mort tragique de soldats indiens et brésiliens des Nations Unies tombés pour la cause de la paix dans cette région. Puisse le souvenir de leur sacrifice être un exemple glorieux, dès maintenant et à jamais, pour tous ceux qui servent la paix et pour tous les peuples qui, partout, se sont consacrés à préserver la paix et la sécurité internationales !

30. M. SEYDOUX (France) : Ainsi, le Conseil vient de se prononcer pour l'arrêt des combats. Cette décision, qui, si elle avait pu être prononcée plus tôt, comme c'était notre voeu très cher, aurait épargné bien des morts et des destructions, doit maintenant être appliquée et elle doit l'être sans délai. Les vies et les biens doivent être sauvegardés et, parmi ces biens, mon pays place très haut le

capital historique et spirituel que les lieux saints représentent pour la chrétienté.

31. La délégation française ne peut, pour sa part, imaginer que l'appel que le Conseil, unanime, vient d'adresser aux parties n'en soit pas entendu, car les Etats en cause ne peuvent ignorer que l'autorité des Nations Unies est tout entière derrière cette résolution.

32. Une fois qu'auront cessé les combats, comme c'est la volonté du Conseil, nous aurons à entreprendre un long processus. Nous devons appliquer notre vigilance à la mise en oeuvre de notre résolution et aux conséquences de cette mise en oeuvre. Les Nations Unies auront de grands problèmes à régler. Nous avons confiance qu'elles sauront s'occuper sérieusement de les régler. Il en va de la stabilité du Proche-Orient et de la paix.

33. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord solliciter votre indulgence pour la courte déclaration que je désire faire sur une question très importante pour mon gouvernement et pour mon pays. S'adressant aujourd'hui à la Chambre des communes, mon premier ministre a fait allusion à des accusations fausses selon lesquelles des forces aériennes britanniques auraient pris part aux combats aux côtés d'Israël. Voici ce qu'a dit mon premier ministre :

"Le Gouvernement de Sa Majesté a déjà démenti catégoriquement cette histoire monstrueuse et tous nos ambassadeurs auprès des pays arabes ont reçu pour instructions de faire comprendre clairement à leurs gouvernements respectifs qu'il s'agissait là d'une invention méchante et malveillante. Selon l'une de ces histoires, des avions appartenant à des porte-avions britanniques auraient pris part aux combats. Au cours de la semaine écoulée, les seuls porte-avions britanniques de la région ont été le *HMS Victorious*, qui était à Malte, et le *HMS Hermes*, qui était à Aden, c'est-à-dire à un millier de miles de distance."

34. Je vous ai adressé aujourd'hui, Monsieur le Président, une lettre sur cette importante question des mensonges qui ont circulé ici à New York sous diverses formes. Je vais vous lire cette courte lettre, si vous me le permettez, parce qu'il est nécessaire de régler ces questions une fois pour toutes. En voici le texte :

"Le Gouvernement de Sa Majesté a été choqué d'apprendre que des moyens d'information officiels diffusent des renseignements émanant du Moyen-Orient, selon lesquels des appareils britanniques auraient pris part, aux côtés d'Israël, aux combats qui viennent d'avoir lieu au Moyen-Orient. Ces renseignements sont des inventions dictées par la malveillance. Ils ne contiennent pas une once de vérité.

"Le Gouvernement de Sa Majesté a pour politique d'éviter de prendre parti dans le conflit du Moyen-Orient et il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour qu'un cessez-le-feu intervienne le plus rapidement possible. Comme le Secrétaire d'Etat l'a déclaré hier à la Chambre des communes, toutes les forces britanniques qui se trouvent dans la région ont reçu comme instructions formelles de n'intervenir d'aucune manière.

“Tous les ambassadeurs du Royaume-Uni dans les pays arabes ont reçu pour instructions de bien préciser aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités que ces renseignements sont des inventions dictées par la malveillance et l'intention de nuire et qu'aucun appareil britannique, qu'il soit basé sur un porte-avions ou à terre ni aucune autre force britannique n'ont pris une part quelconque aux récents combats.

“Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer immédiatement la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.” [S/7936.]

Je vous remercie d'avoir bien voulu me permettre de traiter en premier lieu de cette question urgente et importante.

35. Quant à la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité, je voudrais également, Monsieur le Président, vous exprimer notre reconnaissance pour la patience et la détermination constantes avec lesquelles vous nous avez guidés à travers des discussions difficiles et extrêmement préoccupantes, et cela depuis que vous avez assumé les charges de vos hautes fonctions. Nous exprimons notre gratitude également à tous ceux qui ont contribué au résultat auquel nous sommes parvenus.

36. Lorsque j'exprime la grande satisfaction de mon gouvernement à propos de la résolution que nous venons d'adopter, je n'ai pas l'intention de revenir sur l'ensemble de la question qui a fait l'objet de nos débats ces dernières semaines. Cela est tout à fait inutile, car la position de mon gouvernement sur tous les points principaux a été exposée de façon absolument claire, tant dans les déclarations faites en ce conseil que dans les discours du Premier Ministre et du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères à la Chambre des communes. Notre position sur ces points principaux demeure inchangée.

37. Je n'ai qu'une autre observation à faire encore après la décision que nous venons de prendre ensemble. Ceux d'entre nous qui ont appuyé les Nations Unies, ceux d'entre nous qui croient sincèrement que le monde ne peut espérer le progrès et la paix que dans la compréhension et la coopération internationales, ceux-là ont compris que, dans cette crise, les espoirs d'une autorité internationale ont été compromis. Ces grands espoirs couraient le danger d'être trahis et détruits. Je suis certain qu'une chose prend actuellement dans notre esprit le pas sur toute autre, c'est le sentiment écrasant de l'immense responsabilité à laquelle nous autres, autour de cette table, ne pouvons échapper : la responsabilité d'aller de l'avant, de prendre les autres décisions qui sont maintenant si urgentes. Nous ne pouvons pas non plus manquer de comprendre que, si nous échouons maintenant, notre échec entraînera encore des effusions de sang, des souffrances; des innocents souffriront. Sans regarder plus loin que le Moyen-Orient, nous voyons bien qu'en cas de conflit ce sont toujours les innocents qui souffrent le plus et de la façon la plus atroce.

38. Je me joins à tous mes collègues du Conseil pour dire aux représentants de l'Inde et du Brésil combien nous sommes peinés et préoccupés de la mort de leurs soldats, qui si longtemps ont représenté et défendu la cause de la paix internationale et celle des Nations Unies. Je tiens à leur

exprimer les condoléances, le respect et la gratitude de mon gouvernement.

39. Nous avons aujourd'hui franchi une première étape essentielle, mais nous savons que seul un effort suprême nous permettra d'être à la hauteur de nos obligations, qui sont de rechercher et d'établir un règlement juste et de restaurer l'autorité des Nations Unies. Je compte que nous ne manquerons pas maintenant de consentir ensemble cet effort suprême.

40. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution demandant le cessez-le-feu immédiat et la cessation des activités militaires au Proche-Orient. Ainsi, les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité et catégoriquement pour la cessation immédiate de l'agression d'Israël contre les pays arabes.

41. Le conflit armé dans cette région n'a pas éclaté sans cause. Au cours des dernières semaines, comme on le sait, la tension ne faisait que croître au Proche-Orient; Tel-Aviv proférait des menaces contre les Etats arabes, demandait que soient déclenchées contre eux des expéditions punitives étendues, entendait leur porter un coup “décisif”, etc.

42. Avant même que les Etats arabes ne prennent des dispositions légitimes de défense, une psychose de guerre a été créée en Israël, et le gouvernement de ce pays, comme nous le savons tous, s'est vu accorder le 9 mai par son parlement les pleins pouvoirs pour mener des opérations militaires contre les pays arabes.

43. L'Union soviétique a maintes fois exposé, au Conseil de sécurité comme ailleurs, son attitude et sa position de principe à l'égard des événements dans la région du Proche-Orient. En particulier, le Gouvernement soviétique a souligné dans sa déclaration du 23 mai qu'Israël n'aurait pu mettre en oeuvre sa politique d'agression et de provocation contre les pays arabes s'il n'avait reçu pour le faire des encouragements directs et indirects de la part de certains milieux impérialistes qui cherchent à rétablir l'oppression colonialiste sur la terre des Arabes. Nul n'ignore que pour ces milieux Israël constitue, dans les circonstances actuelles, la force principale qui s'oppose aux pays arabes, pays qui mènent une politique d'indépendance nationale et résistent à la pression des forces de l'impérialisme.

44. Le Gouvernement soviétique a plus d'une fois averti Tel-Aviv que les milieux dirigeants d'Israël porteraient la responsabilité entière des conséquences de leur politique agressive. Or, tout semble indiquer que, jusqu'ici, la raison n'a pas prévalu à Tel-Aviv. En conséquence, Israël s'est de nouveau rendu coupable d'une aggravation dangereuse de la tension au Proche-Orient.

45. Pendant des décennies, l'Union soviétique a accordé, sous diverses formes, une aide aux peuples des pays arabes dans leur lutte légitime pour leur libération nationale, contre le colonialisme et pour le développement pacifique de leur économie. L'Union soviétique a l'intention de s'opposer par tous les moyens possibles, comme elle l'a toujours fait, à une violation de la paix et de la sécurité au Proche-Orient, afin de protéger les droits légitimes des peuples.

46. Nous estimons qu'il est de notre devoir de confirmer maintenant cette position de principe de l'Union soviétique.

47. Si le Conseil de sécurité avait fait le nécessaire pour brider les passions des milieux extrémistes de Tel-Aviv, le monde ne serait pas maintenant témoin d'une nouvelle agression déclenchée par Israël contre la République arabe unie et les autres pays arabes, agression qui a pris la forme d'un véritable conflit armé. Il importe de noter à ce propos que les milieux extrémistes de Tel-Aviv ont déclenché cette agression au moment même où le Conseil de sécurité examinait la question de la situation au Proche-Orient, jetant ainsi un défi au Conseil de sécurité.

48. Le représentant de la République arabe unie, M. El Kony, a souligné ici le 5 juin [1347ème séance] qu'Israël avait commis "une lâche et traîtresse agression contre mon pays" et il a cité des faits à l'appui de sa déclaration. Le représentant de la République arabe unie a indiqué que les forces armées israéliennes ont déclenché l'attaque dans la région de Gaza, dans la péninsule du Sinaï, dans la zone du canal de Suez, contre les aéroports du Caire et contre d'autres aéroports situés sur le territoire de la République arabe unie. Il en est résulté une situation extrêmement grave; les hostilités s'étendent au lieu de prendre fin, et l'on voit monter au Proche-Orient les flammes d'un conflit armé auquel, le Gouvernement soviétique en est certain, les peuples du monde ne tiennent aucunement.

49. Le 5 juin, le Gouvernement soviétique a fait la déclaration suivante sur laquelle nous nous permettons d'appeler l'attention du Conseil de sécurité :

"Le 5 juin 1967, Israël a déclenché des activités militaires contre la République arabe unie, perpétrant ainsi une agression. Les forces armées de la République arabe unie luttent contre les armées israéliennes qui ont envahi le territoire de cet Etat. Des blindés, l'artillerie et l'aviation prennent part des deux côtés aux hostilités.

"La République arabe syrienne s'est rangée aux côtés de la République arabe unie et l'aide à repousser l'agression par la force des armes. La Jordanie a déclaré qu'elle était en état de guerre avec Israël et qu'elle accorderait un appui militaire à la République arabe unie. L'Irak, l'Algérie et d'autres Etats arabes ont également déclaré leur soutien en faveur de la République arabe unie grâce à leurs forces armées et à leur matériel.

"Ainsi, un conflit armé s'est déclenché au Proche-Orient par suite de l'aventurisme des dirigeants d'un pays, Israël, encouragé par des actes sous cape et découverts de certains milieux impérialistes. Le pays a été lancé dans ces activités dangereuses par les dirigeants qui ne cessent d'affirmer qu'ils mènent une lutte pour assurer l'existence d'Israël en tant qu'Etat. Mais, s'il y a une chose qui ne puisse saper de façon plus radicale les bases du développement et l'existence même de l'Etat d'Israël, c'est bien cette politique déraisonnable et aventurière qu'ont choisie aujourd'hui les milieux dirigeants d'Israël.

"En déclenchant une agression contre les Etats arabes voisins, le Gouvernement israélien a foulé aux pieds la Charte des Nations Unies et les normes élémentaires du

droit international. Le Gouvernement d'Israël ne peut pas dire qu'il ne se rendait pas compte de la voie dans laquelle il s'engageait; il ne peut pas non plus prétendre qu'il ne voyait pas clairement la position des Etats épris de paix au cas où se déclencherait une guerre d'agression. Le Gouvernement d'Israël savait fort bien qu'il était possible d'éviter la guerre. C'est à cela que tendait l'appel lancé par l'Union soviétique et les autres Etats épris de paix. Mais Israël a choisi la voie de la guerre. A n'en pas douter, l'aventure dans laquelle s'est lancé Israël se retournera en premier lieu contre Israël lui-même.

"L'Union soviétique, fidèle à sa politique d'assistance aux peuples victimes d'une agression, aux Etats récemment libérés du joug colonial, déclare qu'elle soutiendra de façon résolue les Gouvernements et les peuples de la République arabe unie, de la Syrie, de l'Irak, de l'Algérie, de la Jordanie et des autres Etats arabes, et exprime sa confiance dans le succès de leur juste lutte pour leur indépendance et leurs droits souverains.

"Condamnant l'agression de la part d'Israël, le Gouvernement soviétique exige que le Gouvernement d'Israël, à titre de première mesure immédiate, mette fin au conflit armé, cesse immédiatement et sans condition ses activités militaires contre la République arabe unie, la Syrie, la Jordanie et les autres pays arabes, et ramène ses forces en deçà de la ligne d'armistice.

"Le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques exprime l'espoir que les gouvernements des autres Etats, y compris ceux des grandes puissances, n'épargneront, pour leur part, aucun effort pour éteindre la conflagration militaire au Proche-Orient et restaurer la paix.

"Les Nations Unies doivent s'acquitter de leur tâche principale, condamner les agissements d'Israël et prendre des mesures urgentes pour rétablir la paix au Proche-Orient.

"Le Gouvernement soviétique se réserve le droit de prendre toutes les mesures que pourrait nécessiter la situation."

50. L'adoption, à l'unanimité, d'une résolution demandant le cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des activités militaires représente le minimum de ce que le Conseil de sécurité doit faire au stade actuel. Comme le dit la résolution du Conseil, il s'agit là d'une première étape.

51. La délégation soviétique estimait que le Conseil de sécurité aurait aussi dû prendre une décision quant au retrait immédiat des troupes de l'agresseur au-delà de la ligne d'armistice. Toutefois, par suite de l'opposition de certains membres du Conseil, un accord n'a pas pu être réalisé sur cette question importante.

52. La délégation soviétique condamne résolument l'agression d'Israël et estime qu'il est du devoir du Conseil de sécurité d'adopter sans retard une résolution demandant le retrait immédiat et sans condition des troupes de l'agresseur au-delà de la ligne d'armistice.

53. M. RUDA (Argentine) [traduit de l'espagnol] : Dans mon intervention précédente, au cours de ce débat sur la

situation très grave qui règne au Moyen-Orient, ma délégation a affirmé [1343<sup>ème</sup> séance] que notre tâche la plus immédiate était de maintenir la paix et la sécurité dans la région, en recourant pour cela à tous les moyens possibles. Nous pensions que les difficultés de l'heure étaient si grandes que nous ne devons pas rechercher alors des solutions définitives, mais plutôt nous borner à prévenir une conflagration armée. Nous avons alors un avantage, qui était que les parties n'avaient pas encore ouvert les hostilités. Hélas, le répit demandé par le Secrétaire général et observé pendant quelques jours ne fut cependant pas suffisant pour calmer les esprits, et depuis hier nous assistons à une action armée de grande envergure. Il ne s'agit donc plus de maintenir la paix mais de la rétablir.

54. Devant cette situation, le Conseil de sécurité devait de toute urgence, dès que nous avons eu connaissance des opérations militaires, prendre des mesures d'ordre provisoire pour arrêter les hostilités. Dans ce genre de situation, le Conseil de sécurité a le devoir de lancer un appel aux parties intéressées pour qu'elles cessent immédiatement le feu. C'est la première chose à faire pour éviter que le conflit ne s'étende et c'est une première étape nécessaire avant de nous engager à nouveau dans le long et pénible cheminement qui nous mènera à la solution du problème. L'urgence et l'évidente nécessité de cette étape nous dispensent d'insister davantage sur une mesure provisoire qui s'impose de toute évidence dans les circonstances actuelles.

55. Le monde a placé ses espoirs dans les débats du Conseil. Nous avons agi avec fermeté et nous devons continuer à le faire. Aujourd'hui, plus que jamais peut-être, le prestige de l'Organisation est en jeu. De notre vigilance et de nos décisions dépendent la paix et l'avenir. Ne risquons pas d'avoir à regretter demain de ne point avoir agi aujourd'hui.

56. Le cessez-le-feu, qui constitue un premier pas, doit être suivi immédiatement des efforts les plus acharnés en vue d'assurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Hier, mon gouvernement a précisé sa politique face aux événements en déclarant ce qui suit :

“Il faut garder une entière sérénité pour comprendre les causes du conflit et les aspirations des parties en présence; il faut user d'un jugement impartial et indépendant; il est nécessaire de veiller avant tout à l'équité des déclarations que l'on fait, parce qu'en agissant ainsi on sert mieux les intérêts supérieurs de la paix et de l'ordre mondial, de même que les intérêts légitimes et permanents de la République.”

57. Pour ces raisons, ma délégation a voté en faveur de la résolution, qu'elle considère comme historique car elle réaffirme une fois de plus notre conviction et celle de nos peuples, qu'en cette heure de crise l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont à même de s'acquitter et s'acquittent effectivement de leur responsabilité primordiale, à savoir le maintien de la paix.

58. Au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Président de ses efforts patients qui ont permis d'aboutir à l'adoption unanime de cette résolution. Avant de terminer, je voudrais exprimer nos condoléances aux délégations

indienne et brésilienne pour les pertes qu'ont éprouvées les contingents de la FUNU fournis par leur pays et qui se trouvaient à Gaza, en mission de paix.

59. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais] : La calamité que nous redoutions tous et que la plupart d'entre nous ont essayé d'éviter s'est abattue sur nous. Le Secrétaire général n'avait que trop raison lorsqu'il disait que la situation au Moyen-Orient était plus menaçante qu'elle ne l'avait jamais été depuis l'automne 1956.

60. Le 24 mai [1341<sup>ème</sup> séance], lorsque j'ai pris la parole pour la première fois dans cette série de séances, je venais de m'associer à vous, Monsieur le Président, pour demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'une question portant sur la situation extrêmement grave qui menaçait la paix et la sécurité au Moyen-Orient. A ce moment-là, je proposais que le Conseil appuie collectivement et de tout son poids les efforts du Secrétaire général en demandant qu'aucun Membre des Nations Unies ne prenne des mesures susceptibles d'aggraver la situation. Malgré les efforts consciencieux qui ont été déployés par vous en particulier, Monsieur le Président, les consultations qui se sont poursuivies entre les membres du Conseil n'ont pu appuyer clairement l'appel à l'accalmie lancé par le Secrétaire général, que la plupart des membres du Conseil avaient approuvé en fait, sous une forme ou sous une autre, et dont mon collègue de l'Argentine vient de parler. Je suis d'accord avec mon ami, le représentant de l'Ethiopie, lorsqu'il déclare qu'un temps précieux a été perdu et que la décision que nous venons de prendre — due en une grande mesure à votre direction patiente et effective, Monsieur le Président — a contribué à rattraper ce retard.

61. Mais les événements nous ont dépassés, et le Conseil doit maintenant se tourner de toute urgence vers la question de la cessation des hostilités, et prendre les mesures propres à rétablir le calme dans la région. De l'avis de ma délégation, nous ne servirions pas les intérêts du Conseil de sécurité ou de la paix au Moyen-Orient si, à ce stade, nous céditions à la tentation de récriminer ou de chercher à déterminer qui a raison et qui a tort. Nous n'en sommes qu'à commencer à comprendre l'horreur des faits. Toutefois, une chose est claire. On se bat avec acharnement au Moyen-Orient. Les forces israéliennes et les forces arabes participent activement à ces combats et le danger est grand que la guerre s'étende. A ce point du débat, je tiens à m'associer à ce qu'ont dit plusieurs de mes collègues et à exprimer les condoléances du Gouvernement canadien au sujet des pertes tragiques subies en service sous le drapeau des Nations Unies par les contingents indien et brésilien de la FUNU.

62. La délégation canadienne estime que le Conseil a maintenant assumé ses responsabilités comme il le devait, en demandant à toutes les parties intéressées de cesser le feu immédiatement. Comme le Premier Ministre du Canada l'a dit hier : “Il n'existe qu'un moyen certain d'éviter que la lutte ne s'étende, c'est d'y mettre fin.” Nous pensons que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve pourra prendre des mesures pour observer le cessez-le-feu lorsqu'il aura été mis en vigueur, et nous voulons croire que tous les intéressés l'aideront dans l'accomplissement de cette tâche. Certes, le Conseil devra

prendre ensuite d'autres mesures, mais ce qu'il faut d'urgence, c'est que les combats cessent.

63. Voilà pourquoi nous avons accueilli avec faveur le texte auquel on avait abouti et nous avons été heureux de le voter. Nous espérons sincèrement que toutes les parties, que tous les Etats Membres – et particulièrement les membres permanents du Conseil – useront maintenant de toute leur influence pour mettre fin aux combats. Nous attendons maintenant des parties qu'elles défèrent promptement à l'appel au cessez-le-feu que le Conseil vient d'adopter.

64. Nous prenons note que la résolution ne constitue qu'une première étape. Nous pensons que le Conseil doit saisir l'occasion que représente cette résolution adoptée à l'unanimité pour s'attaquer effectivement et de façon équitable aux problèmes fondamentaux dont dépend le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Nous ne pouvons et ne devons pas attendre encore 10 ans; nous ne devons pas attendre une autre crise dont le résultat serait de nouveaux combats et de nouvelles effusions de sang et qui nous amènerait une fois de plus au bord de la catastrophe.

65. M. SETTE CAMARA (Brésil) [*traduit de l'anglais*] : Depuis le moment où le Conseil s'est réuni pour étudier le déclenchement des hostilités dans le Moyen-Orient, ma délégation a participé, comme vous le savez, à toute une série d'entretiens et de consultations aux fins de parvenir à un texte acceptable pour une majorité substantielle des membres du Conseil; ce texte devait permettre à cet organe de prendre les mesures efficaces pour mettre fin aux hostilités et rétablir la paix dans la région. Nos efforts ont visé principalement à inviter tous les gouvernements intéressés à mettre en oeuvre immédiatement et en premier lieu un cessez-le-feu; cette première mesure devrait être suivie d'autres mesures destinées à amener un règlement pacifique de la situation qui existe entre les pays arabes et Israël. En ce faisant, nous avions pour unique préoccupation d'adopter une attitude répondant à l'urgence des problèmes que posaient au Conseil de sécurité les hostilités ouvertes au Moyen-Orient. La délégation brésilienne considérait le cessez-le-feu immédiat comme une première mesure, mais essentielle, dans la voie du rétablissement de la paix et qui devait aussi faire échec à la menace que la situation fait peser sur la paix et la sécurité mondiales.

66. C'est pourquoi ma délégation a été en mesure d'appuyer le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter. Nous sommes heureux de constater que les consultations qui ont eu lieu entre membres du Conseil sous l'expertise direction de son président, quelque difficiles et laborieuses qu'elles aient été, ont finalement abouti à un accord sur les mesures à adopter dorénavant. Ma délégation a appuyé pleinement le projet de résolution dont le Président du Conseil a donné lecture ici, et nous espérons qu'il aboutira à l'arrêt des hostilités au Moyen-Orient et qu'il sera ainsi un premier pas constructif et efficace dans la voie du rétablissement de la paix entre toutes les nations engagées dans cette lutte, nations avec lesquelles le Brésil entretient traditionnellement des liens d'estime et d'amitié.

67. C'est avec une peine profonde que ma délégation a reçu, ce matin, la confirmation de notre gouvernement qu'un soldat du contingent brésilien faisant partie de la

FUNU a été tué après le déclenchement des hostilités entre les forces égyptiennes et israéliennes dans cette région. Depuis la création de la FUNU, les soldats du contingent brésilien ont servi avec dévouement la cause de la paix au Moyen-Orient sous le drapeau des Nations Unies. Notre respect le plus profond et nos sentiments les plus fraternels vont à ces compatriotes.

68. Permettez-moi de saisir cette occasion pour adresser nos sincères condoléances à la délégation indienne pour les pertes qu'a subies le contingent indien de la FUNU. Je tiens également à remercier les représentants de l'Ethiopie, du Royaume-Uni, de l'Argentine et du Canada pour les condoléances qu'ils ont adressées à ma délégation.

69. M. MATSUI (Japon) [*traduit de l'anglais*] : Depuis deux semaines, j'ai eu deux fois l'occasion de dire combien mon gouvernement se préoccupait de la situation au Proche-Orient et d'inviter les gouvernements intéressés à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter scrupuleusement tout acte, quel qu'il soit, pouvant conduire à l'aggravation d'une situation déjà très sérieuse. Il est profondément regrettable que, malgré toute l'anxiété que nous avons clairement manifestée, la situation qui régnait dans la région depuis ces dernières semaines ait conduit à un conflit armé si sérieux et si étendu.

70. Il ne fait aucun doute que les gouvernements intéressés devraient envoyer immédiatement à toutes leurs forces militaires l'ordre de cesser le feu et qu'ils devraient aussi, avec l'aide du Conseil de sécurité, explorer promptement et totalement toutes les possibilités de résoudre, par des moyens strictement pacifiques, les questions qui se posent entre eux. Ma délégation se félicite donc que le projet de résolution [S/7935] ait été adopté à l'unanimité; projet réclamant à titre de premier pas que des mesures soient prises par les gouvernements intéressés en vue d'un cessez-le-feu immédiat et d'un arrêt de toutes les activités militaires dans la région.

71. Je voudrais me joindre aux membres du Conseil qui ont parlé avant moi pour présenter nos sincères condoléances aux gouvernements et aux peuples de l'Inde et du Brésil ainsi qu'aux familles de ceux qui ont donné leur vie au service de la FUNU et qui ont, par leur sacrifice, fait la preuve de leur dévouement à la cause de la paix et de la sécurité que défend notre organisation.

72. M. TARABANOV (Bulgarie) : La délégation de la République populaire de Bulgarie a voté pour le projet de résolution qui réclame un cessez-le-feu immédiat, ce projet, d'après ses termes mêmes, ne représentant qu'un premier pas pour arrêter l'agression brutale lancée par les milieux extrémistes d'Israël contre la République arabe unie, la République arabe de Syrie et la Jordanie.

73. En adoptant ce projet de résolution, le Conseil de sécurité ne peut manquer de constater qu'une nouvelle agression a été perpétrée par des extrémistes israéliens contre la République arabe unie et les autres Etats arabes. Par cette agression ourdie sous l'inspiration de certains milieux impérialistes de l'Occident – que d'aucuns n'ont pas voulu mentionner – ils ont cherché à créer une situation nouvelle de fait accompli pour servir ainsi les

intérêts de ceux qui se sont toujours opposés à la lutte libératrice des peuples, à leur lutte contre le colonialisme et pour l'indépendance nationale.

74. Dans une déclaration, en date du 5 juin, le Gouvernement bulgare disait :

“Le peuple bulgare et son gouvernement suivent avec préoccupation le développement des événements dans le Proche-Orient. Ils condamnent l'agression israélienne contre la République arabe unie et les autres peuples arabes en lutte contre l'agression, contre l'impérialisme, contre le néo-colonialisme et pour la défense de leur liberté et de leur indépendance. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie et le peuple bulgare s'associent à l'appel des nations éprises de paix pour un arrêt immédiat de l'agression israélienne, pour le retrait des troupes israéliennes derrière la ligne d'armistice. Le Gouvernement bulgare estime que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures immédiates pour condamner l'agression, pour amener la cessation des actions agressives d'Israël et pour assurer le rétablissement de la paix dans le Proche-Orient.”

L'agression lancée par Israël contre la République arabe unie et les autres pays arabes n'est que la conséquence de la politique que suivent depuis fort longtemps les milieux extrémistes d'Israël.

75. Cette politique a trouvé une expression dans le fait que, malgré les appels pressants qui lui ont été adressés, le Gouvernement d'Israël n'a pas jugé opportun de donner l'assurance au Secrétaire général, ou encore devant le Conseil de sécurité et devant l'opinion publique mondiale, que, pour sa part, il ne prendrait pas l'initiative d'actions offensives contre un pays arabe quelconque. Le fait que l'attaque contre la République arabe unie a été commencée à un moment où il était annoncé que le gouvernement de celle-ci avait accepté l'invitation du président Johnson et envoyait un de ses vice-présidents pour discuter de la situation indique que le Gouvernement israélien n'était pas intéressé à une solution politique, mais cherchait à imposer de nouveaux faits accomplis, comme il l'a fait dans le passé. L'agression ouverte et préméditée effectuée par Israël contre la République arabe unie, la Syrie et la Jordanie, constitue un des épisodes les plus brutaux de la politique impérialiste au Moyen-Orient. Les rapports du Secrétaire général et le développement postérieur des événements ont confirmé que cette agression a été perpétrée sur un large plan contre les pays arabes.

76. Considérant la résolution comme un premier pas, la délégation de la République populaire de Bulgarie se fera un devoir d'insister, dans la mesure de ses possibilités, pour que le Conseil de sécurité prenne les mesures nécessaires pour condamner l'agression d'Israël contre les pays arabes et pour un prompt retrait de l'agresseur derrière la ligne de démarcation d'armistice, comme il a été précisé dans la déclaration du Gouvernement de la République de Bulgarie.

77. La délégation de la République populaire de Bulgarie pense que le Conseil de sécurité devrait continuer à s'occuper de cette question afin de prendre les mesures qui s'imposent pour rendre impossibles d'autres agressions de la

part des milieux impérialistes et de leurs agents dans le Moyen-Orient. C'est un devoir qui devrait être fait immédiatement et d'urgence par le Conseil de sécurité.

78. Qu'il me soit permis d'exprimer les condoléances les plus sincères de la délégation de la République populaire de Bulgarie à la délégation de l'Inde et à la délégation du Brésil ainsi qu'au Secrétaire général pour les pertes humaines qu'a subies la Force d'urgence des Nations Unies dans l'accomplissement de sa mission au Moyen-Orient.

79. M. KEITA (Mali) : Tout d'abord, Monsieur le Président, ma délégation voudrait souligner qu'elle déplore les victimes de l'agression surprise dont vient d'être l'objet la République arabe unie. Elle déplore également la mort de citoyens de l'Inde et du Brésil au service des Nations Unies. Elle tient à exprimer, à travers les éminents représentants de l'Inde et du Brésil à ce conseil, ses sincères condoléances et celles de son gouvernement aux peuples et aux Gouvernements de l'Inde et du Brésil à l'occasion de la perte qu'ils viennent de subir dans les personnes des enfants de leurs pays tombés pour notre organisation et la cause de la paix.

80. Ma délégation a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises non seulement d'indiquer son attachement à la paix, mais aussi de le prouver. C'est ainsi qu'au sein de ce conseil, qui est, tel que nous continuons de le croire, l'organe suprême du maintien de la paix, il serait inimaginable qu'un membre quelconque puisse s'opposer à un appel à la paix. Ainsi, Monsieur le Président, ma délégation a émis un vote favorable à votre appel. Cependant, elle tient à déclarer, premièrement, qu'elle condamne l'agression israélienne du lundi 5 juin 1967 et, deuxièmement, que son gouvernement apporte son soutien total à la République arabe unie et aux autres peuples arabes dans leur juste et noble lutte pour leur souveraineté et leurs droits légitimes.

81. Aussi nous voulons croire que le Conseil de sécurité n'estimera pas son travail achevé avec cet appel, qui n'est que l'unanime mais simple manifestation du désir et de la volonté de paix des membres du Conseil. Nous voulons croire que cette étape sera suivie d'une étude sérieuse de l'ensemble du problème qui reste à l'ordre du jour depuis longtemps; faute de quoi, nous aurons, une fois de plus, hélas, par quelques lignes de plus, sur une feuille de plus, cru avoir résolu un problème que nous ne tarderons pas à retrouver au prochain croisement.

82. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais] : Ma délégation se réjouit de tout coeur de la résolution adoptée. Elle est sincèrement convaincue que, dans un conflit tel que celui qui se déroule au Moyen-Orient il ne peut y avoir de vainqueur. Dans les circonstances présentes, la première tâche du Conseil de sécurité est évidemment d'amener un cessez-le-feu. Il y a, certes, des problèmes complexes et profondément enracinés qui attendent une solution. Si difficiles soient-ils, ces problèmes pourront en fin de compte, je l'espère, être résolus après le cessez-le-feu.

83. J'espère aussi que cette mesure initiale sera suivie d'autres moyens efficaces qui permettront au Conseil de rechercher une solution juste et pacifique aux conditions qui sont à l'origine du conflit actuel. Car la situation devant laquelle nous nous trouvons maintenant ne représente pas

seulement une crise pour le Moyen-Orient; c'est une épreuve suprême pour les Nations Unies : cette organisation est-elle capable de s'acquitter des responsabilités et d'atteindre les objectifs en vue desquels elle a été créée ?

84. Nous pouvons tous méditer sur le fait que le Conseil, en dépit d'un avertissement donné en temps voulu par le Secrétaire général, ait attendu le déclenchement réel des hostilités pour s'attaquer à la situation et qu'il ait même laissé tout ce temps s'écouler avant d'adresser un simple appel au nom de la paix. Quoi qu'il en soit, l'appel unanime pour la cessation des hostilités auquel nous sommes parvenus, même tardivement, représente un résultat non négligeable.

85. Je désire me joindre à tous les orateurs précédents pour demander aux parties intéressées de se conformer aux termes de la résolution, qui bénéficie de l'appui de tous les membres du Conseil et aussi, sans aucun doute, de tous les peuples épris de paix dans le monde entier.

86. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais] : Je désire donner une très brève explication du vote de ma délégation.

87. S'adressant au Parlement, à New Delhi, au début de la journée, le Premier Ministre de mon pays a dit :

“Le monde doit faire face aujourd'hui à une guerre désastreuse en Asie occidentale. Les forces armées d'Israël et celles de la République arabe unie et d'autres pays arabes s'affrontent dans le combat et la situation s'aggrave d'heure en heure. S'il n'est pas mis fin à cette guerre, il est probable qu'elle s'élargira, entraînant dans son tourbillon d'autres pays, jusqu'à devenir éventuellement une guerre mondiale.

“La paix mondiale court un grave danger. Devant la situation actuelle si dangereuse, il est de notre devoir solennel d'aider à rétablir la paix. C'est le devoir impérieux de tous les pays, grands et petits, que d'oeuvrer à cette fin.”

88. C'est dans l'esprit de ces paroles – qui sont conformes à notre constante politique de paix – que nous accueillons avec satisfaction la décision que vient de prendre à l'unanimité le Conseil, et qui ordonne un cessez-le-feu immédiat au Moyen-Orient. Cette résolution, notons-le, constate nettement et sans ambiguïté que le cessez-le-feu, s'il est une mesure très importante, n'est qu'une première mesure. Vous savez tous que ma délégation, comme d'autres, eût préféré un texte de résolution qui aurait demandé aux gouvernements intéressés, en même temps qu'un cessez-le-feu, de retirer leurs forces armées sur les positions qu'elles occupaient avant le déclenchement des hostilités, c'est-à-dire le 4 juin 1967. Rattacher ainsi un cessez-le-feu à un retrait serait agir conformément à la pratique suivie jusqu'à présent par ce conseil, pratique qui repose clairement sur le principe raisonnable selon lequel la communauté internationale ne doit pas permettre à l'agresseur de jouir des fruits de son agression. C'est également un axiome extrêmement important du droit international et de la coutume entre nations et l'unique base sur laquelle édifier une paix durable dans cette région si troublée du Moyen-Orient.

89. Ma délégation estime que le Conseil de sécurité devrait étudier d'urgence la question du retrait.

90. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous dire combien nous avons apprécié la façon admirable dont vous avez conduit les consultations avec toutes les délégations et vos efforts inlassables pour obtenir une décision unanime du Conseil.

91. Je voudrais maintenant parler d'un autre aspect tragique du conflit au Moyen-Orient. Hier, nous avons été douloureusement frappés d'apprendre par le Secrétaire général que trois soldats indiens avaient été tués et neuf blessés au cours d'une attaque effectuée par les avions israéliens sur un convoi indien de la Force d'urgence des Nations Unies. Après cette déclaration du Secrétaire général hier au Conseil [1347<sup>ème</sup> séance], j'ai appris qu'hier deux autres soldats indiens avaient été tués et un autre blessé par des tirs de l'artillerie israélienne. Ce matin, j'ai su que trois autres soldats indiens avaient été tués et trois autres blessés par de nouveaux tirs de l'artillerie israélienne. Nous élevons de nouvelles et énergiques protestations contre ces attaques traîtresses et lâches contre des forces indiennes qui se retirent.

92. Il faut demander que soit garantie de façon absolue la sécurité de ces parties et éléments de la Force d'urgence qui sont encore dans la région, où, pendant 10 longues années, ils ont oeuvré avec acharnement et désintéressement au maintien de la paix. Dans ce contexte, nous avons relevé avec satisfaction dans le rapport du Secrétaire général du 5 juin que ce dernier a déjà fait parvenir au Gouvernement d'Israël une note de protestation officielle au sujet de ce qu'il a qualifié lui-même d'actes “qui ont inutilement entraîné la mort tragique d'hommes de la Force” [S/7930, par. 11]. Nous relevons également que le Secrétaire général a demandé aux autorités israéliennes “de prendre d'urgence des mesures pour assurer que de tels incidents ne se reproduiront pas” [ibid.].

93. Le rapport du Secrétaire général fait ressortir, plus clairement que jamais, que les pertes de vie causées sans motif par les forces armées israéliennes sont à la fois inutiles, cruelles et tragiques.

94. Qu'il me soit permis de citer une déclaration qui a été faite ce matin par le Premier Ministre de mon pays devant notre parlement à New Delhi :

“Les membres de ce parlement ont certainement appris avec un profond ressentiment l'attaque israélienne sans motif, ainsi que les tirs des avions israéliens qui ont fait des morts et des blessés parmi le personnel du contingent indien de la FUNU à Gaza. Ces attaques semblent avoir été délibérées et sans provocation, bien que notre contingent ait porté de façon claire et sans possibilité de confusion l'emblème des Nations Unies. J'ai envoyé à ce sujet au Secrétaire général des Nations Unies un message dans lequel j'exprime notre chagrin et notre indignation devant ces incidents et j'ai demandé que des mesures efficaces soient prises afin d'assurer la sécurité et l'évacuation rapide de nos troupes de la région des hostilités.

“Les forces armées israéliennes ne peuvent aucunement se justifier d'avoir attaqué notre contingent dont les

déplacements, les marques d'identification et les intentions de retrait étaient clairement connus des autorités d'Israël. J'ai la conviction que le Parlement condamnera sans réserve cette lâche attaque contre nos hommes qui ont été en Asie occidentale des sentinelles de la paix."

95. Je remercie le Secrétaire général d'avoir exprimé son profond regret à l'occasion des lourdes pertes subies par le contingent indien. Comme il l'a dit à juste titre, ces hommes n'avaient aucun moyen de se défendre. Bien entendu, je transmettrai au Gouvernement de l'Inde et aux familles des victimes les condoléances et la sympathie profondes du Secrétaire général.

96. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour ses efforts en vue de parvenir à des dispositions qui assurent le rapatriement le plus rapide possible du contingent indien.

97. Je voudrais également remercier les représentants de la République arabe unie, de l'Éthiopie, du Royaume-Uni, de l'Argentine, du Canada, du Brésil, du Japon, de la Bulgarie et du Mali pour les sentiments de sympathie qu'ils ont exprimés et qui m'ont profondément ému. Qu'il me soit permis, à mon tour, d'exprimer à la délégation du Brésil mes condoléances les plus sincères pour la perte qu'a éprouvée son pays avec la mort d'un membre du contingent brésilien.

98. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je n'ai plus d'orateur inscrit pour les explications de vote. Je voudrais dire maintenant quelques mots au nom du DANEMARK. Puisque ceci doit être une explication de vote, je peux être bref. Au Danemark, nous croyons au règlement pacifique des différends. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous nous sentons obligés d'aider à atteindre l'objectif principal du Conseil de sécurité : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

99. Nous assistons ces jours-ci à une tragédie. Une guerre a éclaté; elle provoque des morts et elle a des conséquences cruelles pour de nombreuses personnes et leurs familles. Hier matin déjà, je préconisais un appel au cessez-le-feu, pour nous concentrer d'abord sur le plus urgent.

100. Le Gouvernement danois est heureux qu'il se soit maintenant avéré possible d'adopter à l'unanimité comme première mesure une résolution demandant un cessez-le-feu.

101. Je ne crois pas nécessaire d'expliquer plus longuement mon vote sur cette demande que, sans doute, le monde entier attendait.

102. En ma qualité de **PRESIDENT**, je voudrais dire maintenant qu'un certain nombre de représentants ont exprimé leur désir de faire des déclarations à ce stade. Le premier orateur sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères de l'Irak, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

103. **M. PACHACHI (Irak)** (*traduit de l'anglais*): Je voudrais faire une brève déclaration à la suite de l'adoption par le Conseil de sa résolution sur cette question.

104. Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que j'ai eu l'honneur, il y a moins d'une semaine, de prendre la parole devant le Conseil de sécurité; j'ai dit alors [*1345ème séance*] que, tandis que les Etats arabes avaient indiqué au Secrétaire général et réaffirmé ici qu'ils ne prendraient pas l'initiative d'une action offensive contre Israël, aucune assurance similaire n'avait été fournie par le Gouvernement israélien. J'ai également relevé que le Conseil de sécurité avait pour devoir de déceler d'où venait la menace à la paix et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la partie qui déclarait son intention de faire la guerre ne mette cette menace à exécution. Des efforts ont été déployés par tous les membres du Conseil et par beaucoup d'autres Etats Membres des Nations Unies, y compris l'Irak, pour rechercher la base de l'accalmie proposée par le Secrétaire général, et cela afin que le Conseil puisse entamer une discussion et trouver des solutions qui empêcheraient l'ouverture d'hostilités. Tandis que ces efforts se déroulaient, Israël lançait une action offensive contre la République arabe unie et d'autres Etats arabes.

105. Je n'ai pas besoin de prouver qui a pris l'offensive dans cette guerre. Le rapport du Secrétaire général du 26 mai [*S/7906*], les déclarations des représentants israéliens et les actes mêmes démontrent sans l'ombre d'un doute que c'est Israël qui en a pris l'initiative. Je demande à chacun des membres de ce conseil de faire un examen de conscience et de dire si Israël est responsable ou non d'avoir lancé l'offensive. Il n'y a point de doute là-dessus. Même les amis les plus dévoués d'Israël devront le reconnaître : ce sont les Israéliens qui ont commencé la guerre.

106. Ce qui rend la chose particulièrement grave, c'est que cette guerre a été déclenchée alors que le Conseil était saisi du problème et que tous ses membres avaient engagé des conversations et des négociations pour trouver une solution pacifique.

107. Il eût été normal, nécessaire même, que le Conseil, avant d'ordonner ou de recommander un cessez-le-feu, établisse les responsabilités dans la rupture de la paix et dans l'acte d'agression qui avait été commis. Telle est la raison d'être du Conseil. Lorsqu'il y a rupture flagrante de la paix, lorsque est commis un acte d'agression évident et prémédité, est-il normal que le Conseil se contente d'une résolution recommandant le cessez-le-feu sans même faire l'effort d'établir les responsabilités dans le déclenchement des hostilités ?

108. J'ai eu l'avantage de travailler aux côtés de beaucoup d'entre vous à cette table, en tant que représentant de mon pays aux Nations Unies. C'est un honneur pour moi que de compter parmi vous beaucoup d'amis. Vous me pardonnerez donc si je parle avec franchise et netteté. Je me dois, en tant qu'homme et en tant qu'Arabe, de parler avec netteté. Si je ne le faisais pas, j'agiserais en violation de ma conscience d'homme et de mon devoir national d'Arabe.

109. La résolution de cessez-le-feu que vous avez adoptée aujourd'hui est une capitulation totale devant Israël. On pourra dire ce que l'on voudra. C'est un fait et un fait bien connu. Pendant deux jours, on a négocié la possibilité d'adopter une résolution de cessez-le-feu qui s'accompagnerait du retrait des forces au point de départ des hostilités.

Cela ne s'est pas fait parce que certains Etats — et je nommerai en particulier les Etats-Unis d'Amérique — ont refusé de se rallier à ce point de vue. Ils l'ont rejeté pour la raison fort simple qu'Israël le refusait. Et pourquoi Israël le refusait-il ? N'était-ce pas pour pouvoir maintenir sous son autorité les territoires qu'il a pu occuper en attaquant par surprise et par traîtrise les pays arabes, alors même que le Conseil de sécurité était saisi de ce problème ?

110. Il m'est pénible de dire que je suis allé personnellement jusqu'à avoir des entretiens avec le Président des Etats-Unis et avec le Secrétaire d'Etat de ce pays. Nos entretiens ont porté sur ce problème et ce qui devrait être fait pour que le Conseil adopte une résolution permettant cette "accalmie" proposée par le Secrétaire général. J'étais loin, bien loin, de savoir qu'au moment même où se déroulaient ces entretiens une assistance massive était fournie à Israël, lui permettant ainsi de lancer son attaque en traître contre notre peuple.

111. Il est tout à fait évident qu'Israël n'aurait jamais osé lancer un défi à l'opinion publique mondiale et à ce conseil s'il n'avait été encouragé par ses amis. C'est pourquoi mon pays, et quelques autres, ont décidé de rompre les relations diplomatiques avec les Etats-Unis d'Amérique.

112. C'est là une heure fort douloureuse, en fait la plus douloureuse que j'aie connue personnellement au cours de ma longue, et je l'espère, fructueuse association avec cette organisation. Mais nous constatons ici que le Conseil, au lieu de montrer aujourd'hui du doigt l'agresseur évident, a adopté une résolution qui permet en fait à celui-ci de conserver les fruits de son agression. En agissant ainsi, le Conseil n'a pas accompli son devoir; il a brisé les espérances que les peuples du monde avaient placées en lui.

113. Bien des pays du monde sont venus soutenir les nations arabes. Dans le Conseil, plusieurs membres ont dit qu'ils nous appuyaient, mais je dois dire que je suis un peu déconcerté. S'ils veulent bien admettre qu'un acte d'agression a été commis contre les pays arabes, ils se rallient cependant à une résolution qui n'exige en aucune façon que le responsable soit désigné ou qu'à tout le moins on demande aux auteurs de l'agression de renoncer au fruit de leur acte.

114. Je manquerais de franchise à votre égard, Monsieur le Président, si je ne disais pas que le peuple arabe ne manquera pas de tirer la leçon de tout cela. En cette heure grave et solennelle, vous pouvez être certain que notre peuple, qui a été entraîné dans cette guerre contre son gré pour défendre sa patrie contre l'agression d'Israël, va nettement revoir sa position. Ce n'est pas à nous de décider — les gouvernements passent —, mais vous pouvez être certain que le peuple ne tolérera jamais cette capitulation abjecte devant Israël.

115. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le représentant des Etats-Unis a demandé à exercer son droit de réponse, et je lui donne la parole.

116. **M. GOLDBERG** (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je suis dans l'obligation d'exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration que vient de faire

l'éminent **Ministre des affaires étrangères** de l'Irak, personnalité bien connue de nous tous et qui jouit, à juste titre, d'une haute réputation aux Nations Unies. Toutefois, je dois rejeter comme dénuées de tout fondement les paroles qu'il vient de prononcer; et je voudrais le faire en me rapportant au dossier de l'affaire que connaissent bien tous les membres du Conseil.

117. Les Etats-Unis ont été les premiers à appuyer la proposition faite par d'autres Etats siégeant à ce conseil de saisir le Conseil de cette question afin qu'il puisse, dans l'exercice de ses responsabilités, prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute — je souligne bien : toute — action de guerre dans le Moyen-Orient. Sous ce rapport nous avons un dossier clair et net. Nous avons agi de la sorte, je tiens à le rappeler, en dépit de ce que certains membres du Conseil ont prétendu lorsque nous avons appuyé ces efforts. D'après eux, nous tentions de dramatiser la situation; tout allait bien; le Conseil n'avait pas de mesure à prendre; la situation était calme et la seule chose à faire était d'attendre la suite des événements.

118. Nous avons eu un grand gouverneur dans l'Etat de New York, le gouverneur **Al Smith**, dont l'expression favorite était la suivante : "Reportons-nous au dossier." Je rappellerai donc les éléments de ce dossier puisque notre attitude est mise en question.

119. Des incidents ont éclaté au Moyen-Orient les 5 et 8 mai. Ils ont été communiqués au Conseil de sécurité [voir S/7877] par notre éminent secrétaire général dans des termes parfaitement objectifs, ce qui est habituel chez lui, et ont fait l'objet de déclarations en date des 11 et 13 mai. Quelle a été la réponse de mon gouvernement ? Je voudrais vous lire sa déclaration faite le 15 mai :

"Les Etats-Unis appuient fermement les efforts accomplis par le Secrétaire général au nom des Nations Unies pour maintenir la paix dans le Moyen-Orient. Nous partageons son anxiété à l'égard de la situation telle qu'il l'expose dans ses récentes déclarations des 11 et 13 mai et nous sommes alarmés par les rapports sur l'accroissement de la tension et des préparatifs militaires.

"Des efforts diplomatiques sont actuellement déployés par mon gouvernement pour appuyer les appels du Secrétaire général et nous espérons que ses efforts provoqueront une réaction positive."

Puis-je indiquer, à ce point, que nos efforts diplomatiques se sont étendus à toutes les capitales importantes, y compris à celles des pays intéressés auxquels nous avons demandé instamment de faire preuve de modération et d'éviter toute menace et tout recours à la force.

120. Le 18 mai — et nous étions relativement seuls à ce moment-là, à l'exception de quelques-uns — j'ai fait une déclaration au nom de mon gouvernement après avoir rendu visite au Secrétaire général et avoir entendu personnellement les inquiétudes qu'il a formulées dans ses rapports des 11 et 13 mai. Je voudrais lire au Conseil ce que j'ai alors déclaré publiquement en cette occasion :

"Le Secrétaire général et moi-même avons passé en revue la situation actuelle au Moyen-Orient. J'ai exprimé

la profonde anxiété qu'éprouvent les Etats-Unis à la suite des rapports qui décrivent la tension croissante et les mouvements militaires dans la région."

121. Le jour même, j'ai tenu une conférence de presse ici même aux Nations Unies après m'être entretenu avec le Secrétaire général, et voilà ce que j'ai déclaré :

"Les rapports selon lesquels la tension et les mouvements militaires se sont accrus dans la région nous inquiètent, et nous espérons vivement que la situation se stabilisera. A l'heure actuelle, je ne connais pas de plus grand sujet de préoccupation."

122. Le 19 mai, j'ai fait une nouvelle déclaration publique que je vais vous répéter :

"Les Etats-Unis partagent sans réserve les graves inquiétudes exprimées par le Secrétaire général dans son rapport du 18 mai [A/6669<sup>2</sup>] au sujet des conséquences du retrait de la Force d'urgence des Nations Unies, étant donné la tension actuelle de la situation au Moyen-Orient et ils partagent aussi sa conviction que la FUNU a été un facteur important pour le maintien d'une paix relative dans la région. Nous regrettons profondément l'évolution actuelle des événements."

"A la lumière des événements d'aujourd'hui, nous examinons d'urgence, en consultation avec d'autres, les nouvelles mesures qu'il conviendrait de prendre pour maintenir la paix, et le rôle des Nations Unies qui est de préserver cette paix au Moyen-Orient."

123. Le 20 mai, lorsque le Secrétaire général a annoncé sa décision, favorablement accueillie par nous, de se rendre au Caire pour accomplir une mission difficile en faveur de la paix dans la région, j'ai fait une déclaration officielle au nom de mon gouvernement; la voici :

"Compte tenu de l'extrême gravité de la situation actuelle au Moyen-Orient et de l'état de tension qui s'y manifeste, les Etats-Unis accueillent très favorablement la décision du Secrétaire général de se rendre dans cette région afin de s'efforcer d'y maintenir la paix."

"Nous relevons avec une grave préoccupation le rapport que le Secrétaire général a fait aujourd'hui au Conseil de sécurité [S/7896], l'avertissant que la situation devient plus menaçante qu'elle ne l'a jamais été depuis l'automne de 1956. Nous partageons cette inquiétude."

124. Le 23 mai, j'ai fait la déclaration suivante, ici même à New York :

"Nous avons procédé à des consultations intensives avec d'autres délégations pendant les quelques derniers jours, depuis que la crise a éclaté, de façon à déterminer de quelle manière le Conseil de sécurité pourrait contribuer au mieux à la cause de la paix dans la région. Nous sommes entièrement d'accord sur le fait que le moment est venu pour le Conseil de sécurité, compte tenu de la

gravité de la situation, de s'acquitter de sa responsabilité première au titre de la Charte, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales."

125. Puis nous avons eu une séance du Conseil de sécurité. Certains membres ici s'y opposaient, disant que le Secrétaire général était en mission. Nous avons déclaré que nous ne voulions pas préjuger de quelque manière que ce soit le résultat de la mission du Secrétaire général; toutefois, en raison de l'accroissement de la tension dans la région, nous avons appuyé le Canada et le Danemark qui demandaient la convocation d'une séance pour soutenir les efforts du Secrétaire général; et, lors de cette réunion, j'ai dit au nom de mon gouvernement :

"... On a affirmé, par exemple, que l'un des effets défavorables que pourrait avoir une discussion à ce stade serait probablement de dramatiser une situation à laquelle il vaut mieux ne pas toucher. Le Conseil adopterait l'attitude de l'autruche s'il refusait de reconnaître la menace à la paix que constituent implicitement les événements qui se sont produits depuis que le Secrétaire général a quitté New York, il y a deux jours."

"C'est précisément en raison de ces événements, qu'aucun des membres du Conseil ne connaissait, que nous avons été convoqués d'urgence aujourd'hui pour examiner ce que le Conseil doit faire pour s'acquitter de ses responsabilités, afin de contribuer aux efforts du Secrétaire général plutôt que de les entraver."

"Cette réunion du Conseil ne risque pas de dramatiser une situation qui, à cette heure, est le principal sujet d'inquiétude du monde entier. Cependant, nous espérons que le Conseil pourra jouer un rôle en appelant l'attention sur une tragédie qui risque de menacer la paix et le bien-être des populations de la région et, en fait, de l'humanité tout entière." [1341<sup>ème</sup> séance, par. 49 à 51.]

126. Le 24 mai, au Conseil de sécurité, j'ai dit :

"Les Etats-Unis ont fermement appuyé la demande présentée hier soir par le Canada et le Danemark pour réclamer la convocation immédiate du Conseil de sécurité. Cette attitude nous était dictée par la profonde inquiétude que nous inspire l'aggravation de la tension entre Israël et ses voisins arabes depuis le départ du Secrétaire général et par notre conviction que le Secrétaire général doit recevoir tout l'appui possible dans la délicate mission de paix qu'il a entreprise." [1342<sup>ème</sup> séance, par. 3]

J'ai ajouté :

"... depuis le dernier rapport du Secrétaire général — en fait, au cours des deux jours qui se sont écoulés depuis son départ pour Le Caire —, la situation dans la région a pris un tour plus inquiétant encore... C'est pourquoi nous avons estimé que le Conseil, dans l'exercice de ses responsabilités, devait se réunir sans délai et prendre des mesures pour diminuer la tension dans la région."

"..."

<sup>2</sup> Même texte que A/6730; voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire d'urgence, Annexes*, point 5 de l'ordre du jour.

“... Celles-ci [les grandes puissances] ont en la matière des intérêts et des responsabilités, et plus grande est la puissance, plus grande est la responsabilité.” [Ibid., par. 5 et 13.]

127. Le 29 mai, j'ai déclaré ici au Conseil :

“Cet appel solennel adressé par le Secrétaire général n'a rien perdu de sa pertinence” — c'était après le retour du Secrétaire général — “depuis la publication du rapport... Des incidents... sont survenus... Ainsi, le danger reste extrême dans ces trois zones que le Secrétaire général a qualifiées, à juste titre, de particulièrement névralgiques. Les passions sont malheureusement toujours véhémentes et la nécessité de la plus grande modération de part et d'autre n'a en rien diminué.” [1343<sup>ème</sup> séance, par. 18.]

128. Le 30 mai, j'ai dit au Conseil que c'était “une situation qui, tout le monde le reconnaît, est très tendue, très grave, très sérieuse et menaçante pour la cause de la paix et de la sécurité mondiales” [1344<sup>ème</sup> séance, par. 108].

129. Le 31 mai — et tous les événements auxquels je me reporte ont transpiré avant l'éclatement des hostilités — j'ai déclaré : “Depuis lors, les événements ont certainement souligné l'urgence de la crise que le Secrétaire général nous avait signalée vendredi dernier dans son rapport.” [1345<sup>ème</sup> séance, par. 34.]

130. Puis, le 3 juin, j'ai dit ce qui suit : “Devant la situation grave actuelle, le Secrétaire général a adressé à tous les intéressés un appel à la modération. Les Etats-Unis appuient cet appel.” [1346<sup>ème</sup> séance, par. 229.]

131. Je regrette, Monsieur le Président, d'imposer au Conseil cette énumération des prises de position de mon gouvernement, mais il y a une chose que je tiens à préciser nettement : cette position n'est pas compatible avec la déclaration qui vient d'être faite que les Etats-Unis ont contribué de quelque manière que ce soit à provoquer la tension dans la région. Bien au contraire, les Etats-Unis, conscients de ce que le Secrétaire général rappelait à notre attention, ont employé tous les moyens dont ils disposaient, dans le domaine public ou privé, en faveur de la modération dans cette région. Sur le plan diplomatique, nous nous sommes adressés à Israël et aux Etats arabes, et depuis le 15 mai — date à laquelle nous avons eu le rapport du Secrétaire général sous les yeux — nous avons insisté sur la modération et le règlement pacifique. De concert avec d'autres, nous avons déployé tous les efforts possibles pour obtenir que le Conseil de sécurité s'acquitte de ses responsabilités dans la région. Nous sommes un des membres du Conseil de sécurité, pas davantage ; nous ne saurions lui dicter ses décisions.

132. Avoir demandé instamment au Conseil, comme nous l'avons fait, de prendre des mesures que nous avons toujours appuyées et que nous continuons d'appuyer se concilierait mal avec l'image d'un pays qui inciterait à la guerre. Selon ces mesures, toutes les parties — je souligne “toutes les parties” — doivent s'abstenir de recourir à la force et se conformer aux dispositions de la Charte relatives au règlement des différends par des moyens pacifiques. Bien

plus, toute allégation selon laquelle les Etats-Unis, en la circonstance, ont fourni “une aide massive à Israël” — je cite le Ministre des affaires étrangères de l'Irak — est totalement et entièrement dépourvue de fondement. Ce que nous avons fait, c'est un appel à la modération. Toutes nos communications, publiques et privées, ont eu cet objectif.

133. Je regrette vivement que le Conseil n'ait pas suivi notre avis. Selon la Charte, il ne fallait pas attendre, comme nous l'avons souligné lors de notre exposé au Conseil, qu'une rupture de paix se soit produite. La Charte parle de “menaces à la paix”. Nous avons estimé, sur la base des événements dont le Secrétaire général nous avait fait part, que le Conseil devait exercer son jugement collectif, assumer sa responsabilité collective, user de sa puissance collective pour amener toutes les parties à la modération, aboutir à un règlement pacifique et éviter la tragédie de la guerre.

134. Tels sont les faits quant à la position adoptée par mon pays en la matière. Ce ne sont pas des faits qui dénotent une position partisane, mais un sens véritable des responsabilités. C'est l'histoire d'efforts en vue de travailler au sein des Nations Unies, cet organe que nous avons créé à cette fin. C'est aussi l'histoire de l'emploi de tous les moyens diplomatiques dont mon pays dispose pour tenter d'éviter ce qui s'est produit ces derniers jours.

135. En conséquence, je ne puis accepter une déclaration selon laquelle les Etats-Unis, qui ont même été les premiers à présenter au Conseil un projet de résolution en vue d'une accalmie, seraient accusés, de quelque façon que ce soit, d'avoir fomenté et encouragé les événements qui se sont produits. C'est incompatible avec les faits qui sont connus, de même qu'avec les faits qui n'ont pas encore été publiés, mais qui sont connus de tous les Etats arabes impliqués dans ce conflit aussi bien que d'Israël. Ces communications ont été largement diffusées parce que nous voulions utiliser tous les moyens diplomatiques dont nous disposions pour apporter de la modération dans une situation que le Secrétaire général décrivait à juste titre comme étant la plus grave et la plus menaçante qui se soit produite au Moyen-Orient depuis la crise de Suez.

136. Je ne puis que déplorer — et je le fais sans récrimination — que nos appels, sur le plan diplomatique et ici au Conseil, n'aient pas été entendus. Je ne puis que déplorer que certains membres du Conseil aient été d'avis que nous dramatisions artificiellement une situation qui était pourtant déjà, à ce moment-là, extrêmement dramatique sur la scène mondiale et qui a abouti aujourd'hui à la catastrophe dont nous avons signalé le danger. Je dis cela en toute amitié à ceux qui ont parlé de la sorte ; il n'est pas bon d'attribuer à notre pays une position qu'il n'a pas, que les faits démentent et qui ne peut être prouvée.

137. Mais il y a plus. Les Etats-Unis, l'un des fondateurs des Nations Unies et l'un de leurs principaux soutiens, ont pour conception fondamentale que cette organisation avait la charge d'éviter cette catastrophe. Nous avons fait tous nos efforts pour que le Conseil assume cette responsabilité, et c'est cela qui nous a amenés ici pour cette réunion dont j'ai parlé. Au cours des négociations qui se sont déroulées, nous avons tout fait, tout ce qui dépendait de nous, pour

recommander la modération. Nous le ferons encore à la lumière de la résolution que le Conseil vient d'adopter.

138. Je ne veux pas manquer de dire que nous partageons le vif regret et les sentiments de tristesse exprimés par certains de mes collègues à propos des pertes subies par les contingents indien et brésilien de la Force d'urgence des Nations Unies au service de l'Organisation. Nous croyons au maintien de la paix. Nous pensons que ces braves soldats ont fait le sacrifice suprême dans leur consécration aux Nations Unies. Nous exprimons nos regrets ici et mon gouvernement, aux échelons les plus élevés, les exprime aux chefs des Etats dont il s'agit. C'est à notre avis un triste et déplorable chapitre dans l'histoire des Nations Unies. Nous condamnons sans hésitation les responsables. Nous pensons que la vie de ces soldats doit avoir une place prépondérante dans l'esprit de tous ceux qui ont foi en les nobles efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix.

139. Comme je l'ai dit, mon pays désire entretenir de bonnes relations avec tous. Nous nous y efforçons. De bonnes relations ne sauraient provenir de déclarations qui ne sont pas fondées sur les faits. Conscient de certains documents qui avaient été diffusés, j'ai déclaré catégoriquement en ce conseil, au nom de la plus haute autorité de mon gouvernement, que, s'il y avait le moindre doute sur la position des Etats-Unis à l'égard de quelque régime que ce soit, et quelle que soit son idéologie, au Moyen-Orient, je tenais à le dissiper. Le passage que j'ai lu aujourd'hui, que j'ai lu trois fois, garde sa valeur, à savoir que nous respectons l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat au Moyen-Orient. Telle a été notre politique constante. Nous croyons en cette politique. Nous y croyons dans un esprit d'amitié envers tous les pays intéressés. C'est là notre position. Elle le demeure. Elle n'a pas été modifiée par ce qui a pu être dit parce qu'elle constitue la politique fondamentale de mon pays.

140. Finalement, lorsque l'histoire sera écrite, on verra qu'aucun Etat n'a fait plus que les Etats-Unis par des voies privées pour essayer d'obtenir que chacun fasse preuve de modération en la circonstance. Nous avons travaillé jour et nuit, en ce conseil et hors de ce conseil. Nous avons accepté toutes les suggestions des membres de ce conseil pour essayer de régler cette situation. Je répète mon offre — et je ne connais aucune offre semblable dans l'histoire des Nations Unies — d'admettre sur les navires américains, en toute intimité et en toute confiance, des représentants des Nations Unies et de leur donner toutes facilités pour vérifier que les Etats-Unis, en la circonstance, n'ont eu que des activités pacifiques.

141. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : J'invite le Ministre des affaires étrangères d'Israël à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

142. **M. EBAN** (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. J'arrive de Jérusalem pour dire au Conseil qu'Israël, grâce à des efforts et à des sacrifices qu'il a accomplis seul, a passé d'un danger grave à une résistance couronnée de succès.

143. Il y a deux jours, la position d'Israël causait beaucoup de préoccupations à tous ceux qui ressentent

pour lui des sentiments humanitaires et de l'amitié. Israël a vécu une heure sombre. Permettez-moi de rappeler la situation dans laquelle nous nous trouvons.

144. Une armée, plus nombreuse que toute armée jamais auparavant réunie dans le Sinaï, s'était massée à la frontière méridionale de notre pays. L'Egypte avait congédié la Force des Nations Unies, qui symbolisait l'intérêt des nations pour le maintien de la paix dans notre région. Dans un geste de provocation, Nasser avait amené à notre porte cinq divisions d'infanterie et deux divisions blindées; 80 000 hommes et 900 tanks étaient prêts à s'ébranler.

145. Une force spéciale prête à l'attaque, comprenant une division blindée avec au moins 200 chars, était concentrée contre Eilat, à la pointe méridionale du Néguev. L'intention était manifeste de couper la partie méridionale du Néguev du corps principal d'Israël, car l'Egypte avait ouvertement proclamé qu'Eilat n'était pas partie d'Israël, et prédit qu'Israël lui-même ne tarderait pas à rendre le dernier souffle. Cette menace était vaine; la prédiction s'est envolée en fumée. Alors que le poids principal des forces hostiles pesait sur le front méridional, un plan d'encerclement inquiétant était en cours de réalisation. Sur l'initiative de l'Egypte et sous sa direction, Israël voyait déjà étranglées ses voies de liaison maritime avec toute la moitié orientale du monde. Pendant 16 ans, Israël s'était vu interdire illégalement le passage par le canal de Suez, en dépit de la décision prise par le Conseil de sécurité le 1er septembre 1951 [*résolution 95 (1951)*]. Et voilà que toute l'activité créative de 10 années de patience, qui avait créé une voie de communication internationale au travers du détroit de Tiran et du golfe d'Akaba, se trouvait soudainement et arbitrairement détruite. Israël ne respirait plus — et il ne respire plus — que d'un seul poumon.

146. La Jordanie a été forcée, contre ses intérêts propres, de se joindre à un pacte défensif. En fait, il ne s'agit nullement de cela, mais d'un pacte agressif dont j'ai vu les conséquences de mes propres yeux, hier, alors que les obus tombaient sur les institutions hospitalières et culturelles de la Ville de Jérusalem. A la suite de l'adhésion de la Jordanie à ce pacte, toutes les rues, toutes les maisons de Jérusalem sont maintenant sous le feu des pièces d'artillerie. Il en va de même de la bande côtière si peuplée et si tragiquement resserrée dans laquelle se concentre une part si importante de la vie et de la population d'Israël.

147. Des troupes irakiennes sont venues renforcer les unités jordaniennes dans les régions qui font immédiatement face à des centres israéliens de communication aussi vitaux que vulnérables. Des forces expéditionnaires venant d'Algérie et du Koweït ont atteint le territoire égyptien. Presque toutes les forces égyptiennes qui avaient tenté la conquête du Yémen ont été transférées en vue de donner l'assaut contre Israël. Des unités syriennes, comprenant de l'artillerie, dominaient des villages israéliens dans la vallée du Jourdain. Des groupes de terroristes s'infiltraient périodiquement dans notre territoire pour y semer le meurtre, le pillage et la destruction. C'est ce qui s'est passé il y a cinq jours encore.

148. En un mot, de tous côtés Israël était en péril. Ses forces furent hâtivement mobilisées; le pouls de son

économie et de son commerce ne battait plus que faiblement. Ses rues étaient sombres et vides. Il y avait l'atmosphère apocalyptique qui annonce l'approche d'un péril. C'est seul qu'Israël y a fait face.

149. Cependant, nous avons été stimulés par un élan inoubliable de sympathie à travers le monde entier. Les gouvernements amis exprimaient leur espoir — assez inquiétant en somme — qu'Israël parviendrait à survivre. La note dominante pour nous restait cependant le danger et la solitude.

150. Il ne pouvait exister aucun doute quant au sort qui nous était réservé. De mes propres oreilles, j'ai entendu le président Nasser dire, le 26 mai :

“Nous voulons lancer un assaut général contre Israël. Ce sera la guerre totale. Notre objectif fondamental sera de détruire Israël.”

151. Le 2 juin, le général Mortagi, commandant des forces égyptiennes dans le Sinaï, publiait un ordre du jour invitant ses troupes à mener une guerre de destruction contre Israël. Il exprimait là l'intention directe, explicite et systématique d'assassiner un Etat, d'accomplir un “politicide”.

152. Les plans, les armes, les hommes, tout avait été rassemblé pour menacer d'un assaut collectif cet Etat, lui-même le dernier sanctuaire du peuple qui a vu il y a 20 ans 6 millions de ses fils exterminés par un dictateur plus puissant.

153. On se demandait généralement, en Israël et dans le monde entier, si nous n'avions pas déjà dépassé les dernières limites du danger. Trouve-t-on par exemple, dans l'histoire du monde, le cas d'une nation acceptant passivement le blocus de son unique port méridional, par où passe presque tout son ravitaillement vital en pétrole, alors que des actes de guerre de ce genre ont toujours poussé à la résistance sur le plan légal et à l'échelon international ? La patience dont a fait preuve Israël est peu commune en vérité. Nous l'avons eue, parce que nous avons suivi la suggestion de certains Etats maritimes : il s'agissait de leur permettre de chercher ensemble une solution internationale garantissant pour tous les navires de toutes nations et de tous pavillons le maintien du libre passage dans le golfe d'Akaba.

154. En poursuivant cette recherche d'une solution internationale, nous avons voulu que le monde ne puisse pas mettre en doute notre désir d'explorer toutes les possibilités d'une solution diplomatique, même les plus fragiles. Or, certaines d'entre elles étaient, certes, des plus fragiles.

155. Mais, à mesure que le temps s'écoulait, il apparaissait clairement que notre marge de sécurité globale se rétrécissait de plus en plus. C'est ainsi que, le matin du 5 juin, lorsque les forces égyptiennes ont déclenché, sur terre et dans les airs, une attaque contre les villages de Kissufim, Nahal-Oz et Ein Hashelousha, nous avons compris que la limite de notre sécurité avait été atteinte, qu'elle avait même peut-être été dépassée. Conformément au droit inhérent de légitime défense figurant à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, Israël a passé à la défensive sur toute l'échelle. Jamais, dans l'histoire des nations, une force

armée n'avait été utilisée pour défendre une cause plus juste.

156. Alors même que nous affrontions les forces égyptiennes, nous continuions d'espérer que nous pourrions limiter le conflit. L'Egypte était ouvertement disposée à nous détruire, mais nous espérions encore que d'autres ne se joindraient pas à l'agression. Le premier ministre Eshkol, qui a eu pendant des semaines la lourde tâche d'évaluer la situation et de prendre les décisions, a transmis aux autres Etats voisins d'Israël un message disant :

“Nous n'attaquerons aucun pays à moins qu'il ne se mette en guerre contre nous. Même en cette heure où les canons parlent, nous n'avons pas renoncé à rechercher la paix. C'est pour garantir notre sécurité et nos droits légitimes que nous faisons face à toutes les menaces de terrorisme et à tous les dangers d'agression.”

157. Selon cette même politique qui consiste à essayer de limiter le conflit, j'ai prié hier le général Bull, chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve, d'informer les chefs de l'Etat jordanien qu'Israël ne désirait pas étendre le conflit au-delà des dimensions regrettables qu'il avait déjà prises et que, si Israël n'était pas attaqué du côté jordanien, il n'attaquerait pas, qu'il n'agirait qu'en légitime défense. J'ai été informé que ce message avait été dûment et fidèlement transmis et reçu. Néanmoins, la Jordanie a décidé d'adopter l'attitude égyptienne contre Israël. Elle a ouvert un feu d'artillerie tout au long de la frontière, y compris sur Jérusalem. Ces attaques se poursuivent encore.

158. A l'appel que le premier ministre Eshkol a lancé pour éviter une nouvelle extension du conflit, la Syrie a répondu, hier à 12 h 25, par un bombardement aérien de Megiddo, par un bombardement terrestre de Deganya à 12 h 40 et par un tir d'artillerie sur les kibboutz de Ein Hammifrats et de Koordani avec des canons à longue portée. La Jordanie a entrepris un assaut encore beaucoup plus radical avec son artillerie et son aviation sur tout le front, s'acharnant sur Jérusalem, et je peux vous apporter le témoignage personnel de l'épreuve douloureuse et grandiose que cette ville a supportée hier.

159. On a bombardé des immeubles. Un coup a atteint le nouveau Musée national d'art, un autre l'Université, un autre Shaare Tsedek, le premier hôpital qui ait été établi hors des anciens murs. N'est-ce pas là un acte de vandalisme qui mérite la condamnation de toute l'humanité ? Et dans les bâtiments de la Knesset, dont la construction a été célébrée de façon émouvante il y a 10 mois par le monde démocratique tout entier, le cabinet israélien et le Parlement ont siégé sous le tir nourri des canons, dont l'écho se mêlait, à la fin de notre séance, à Hatikvah, l'hymne de l'espoir.

160. Ainsi, durant tout le jour et la nuit du 5 juin, la Jordanie, que nous avions expressément invitée à s'abstenir de massacres inutiles, est devenue et demeure, à notre surprise, le plus ardent de tous les belligérants. Et, comme ce fut souvent le cas dans l'histoire, la mort et la destruction endeuillent les rues de Jérusalem.

161. Quand les avions égyptiens qui approchaient apparurent sur l'écran de nos radars, bientôt suivis par des attaques d'artillerie sur nos villages près de la bande de Gaza, j'ai donné pour instruction à M. Rafael d'en informer le Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de l'Article 51 de la Charte. Encore que cette nouvelle vous fit lever à une heure indue, Monsieur le Président, il m'était apparu nécessaire que le Conseil de sécurité fût saisi de toute urgence.

162. Je manquerais de franchise si je ne disais pas que le Gouvernement et le peuple d'Israël ont été déconcertés dans ce conflit par certains aspects de l'attitude des Nations Unies. Le retrait soudain de la Force d'urgence des Nations Unies n'a pas été accompagné, comme il aurait dû l'être, des consultations internationales voulues sur les conséquences de ce retrait. Au surplus, les intérêts israéliens ont été affectés; ils n'ont pas été considérés comme il convenait. Nulle tentative n'a été faite, et on a laissé peu de temps à Israël pour l'aider à surmonter le grave préjudice causé par ce retrait à ses intérêts vitaux. Après tout, une nouvelle confrontation de forces apparaissait soudainement. Et tout aussi soudainement il fallait y faire face. A Charm el-Cheikh, à l'entrée du golfe d'Akaba, et dans le détroit de Tiran, la légalité n'existait plus et le blocus commençait. La paix du monde était ébranlée. Les Nations Unies avaient été plus ou moins placées dans une situation telle qu'elles livraient le Sinaï à la belligérance.

163. Il ne s'agit pas là, selon moi, d'une question de souveraineté. Lorsqu'elles assument une fonction, les Nations Unies sont en droit de demander que la cessation de cette fonction n'intervienne pas dans des conditions qui conduisent à des situations contraires à la Charte. Je n'ai pas soulevé ce point pour revenir sur le passé, mais en raison de l'attitude générale d'Israël devant le rôle de cette organisation en matière de maintien de la paix. J'avoue que ma propre attitude et celle de mes collègues et de mes compatriotes, devant le rôle des Nations Unies en matière de maintien de la paix, ont été tragiquement affectées par cette expérience.

164. La Force d'urgence des Nations Unies a rendu d'éminents services. Rien n'a été moins convenable que la façon dont elle est partie. Nos sentiments de gratitude et d'appréciation doivent aller aux personnes qui ont soutenu son action. Et si, au cours des récents combats, des membres du personnel des Nations Unies ont été tués ou blessés, comme cela a été le cas, je joins ma voix à ceux qui ont exprimé leurs regrets les plus sincères.

165. Le rôle futur d'une présence des Nations Unies, dans des conflits de ce genre, est un problème largement débattu. Mais une question se pose à nous, qui résulte de cette expérience. On se demande chez nous et dans de nombreux pays quelle est l'utilité d'une présence des Nations Unies si, en fait, c'est un parapluie que l'on écarte dès qu'il commence à pleuvoir. A coup sûr, les arrangements que l'on pourra faire dans l'avenir pour le maintien de la paix doivent reposer plus sur l'accord et la mise en oeuvre des parties elles-mêmes que sur un mécanisme totalement soumis à la merci du pays hôte, si totalement soumis à sa merci qu'il sera l'instrument de sa politique, quelle que soit cette politique.

166. Nous avons vécu trois semaines dramatiques, qui ont montré au grand jour, je crois, les éléments principaux de tension, mais aussi la promesse essentielle que la tension se relâchera dans l'avenir. Le premier maillon de la chaîne a été la série d'actes de sabotage en provenance de la Syrie. En octobre 1966, le Conseil de sécurité avait déjà été saisi de ce problème; une majorité d'Etats Membres avaient cru pouvoir et devoir attirer l'attention sur la responsabilité du Gouvernement syrien dans la détérioration de la situation. Il ne se passait guère de jour sans qu'une mine, une bombe, une grenade ou un obus de mortier n'explose sur le sol israélien, entraînant parfois la mort ou la mutilation, et toujours des effets psychologiques inquiétants. En général 14 ou 15 incidents de ce genre se succédaient avant qu'une réponse ne fût jugée nécessaire. Cette accumulation incessante d'incidents de sabotage terroriste, accomplis au nom de ce que l'on appelait une "guerre populaire", jointe aux réponses qui, à la longue, devenaient parfois inévitables, fut pendant longtemps le principal foyer de tension au Moyen-Orient.

167. Alors surgit une source plus grave de tension lorsque furent observées vers le milieu de mai des concentrations anormales de troupes dans la péninsule du Sinaï. Durant les 10 années de stabilité relative allant de mars 1957 à mai 1967, les troupes égyptiennes n'avaient pas occupé le désert du Sinaï. En d'autres termes, une barrière géographique naturelle, un espace à peu près inhabité, séparait les forces principales des deux côtés. Il est vrai qu'en termes de souveraineté et de droit tout Etat est fondé à placer son armée où il lui plaît sur son territoire. Il s'agit là, cependant, non d'une question juridique, mais d'une question de politique et de sécurité.

168. Dans de nombreuses parties du monde, et dans notre région au moins autant qu'ailleurs, l'expérience montre que la présence de concentrations armées massives à proximité les unes des autres, dans le contexte d'une doctrine de belligérance, alors qu'une armée menace d'anéantir l'autre, constitue une situation explosive.

169. En Israël, nous avons été intrigués par le fait que les gouvernements amis et les institutions internationales ne semblaient pas se préoccuper vraiment de ces concentrations intenses qui en provoquent d'autres de notre part, par mesure de précaution. Mon gouvernement avait suggéré, il y a deux semaines au moins, je crois, l'idée d'une réduction parallèle et réciproque des forces des deux côtés de la frontière. Nous n'avons obtenu aucune réponse, et en tout cas nous n'avons suscité aucune action.

170. A de si graves sources de tension — mouvement de sabotage et de terrorisme émanant surtout de la Syrie, concentration considérable de troupes accompagnées de menaces apocalyptiques dans la région du Sinaï — vint s'ajouter, au cours de la troisième semaine du mois de mai, le choc électrique suprême, à savoir la clôture de la voie maritime internationale que constituent le détroit de Tiran et le golfe d'Akaba. Il n'est pas difficile, je pense, de comprendre pourquoi cet incident a eu un effet plus radical qu'aucun autre. En 1957, les puissances maritimes ont formulé, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'une façon tout à fait correcte, la doctrine du passage libre et inoffensif dans le détroit.

171. Lorsque cette doctrine fut proclamée — je fais observer en passant qu'elle ne fut pas contestée à l'époque par le représentant égyptien —, elle ne représentait guère plus, pour le monde maritime, qu'un principe abstrait. Pour Israël, c'était une perspective immense, mais qui n'avait pas encore pris corps; ce n'était pas encore une réalité. Or, au cours des 10 années durant lesquelles notre État et les autres États de la communauté maritime ont compté sur cette doctrine et sur l'usage établi, ce principe est devenu une réalité, consacrée par des centaines de passages de navires battant des douzaines de pavillons et par l'établissement de tout un ensemble commercial et industriel ainsi que d'un réseau de communications. Une dimension nouvelle s'était ajoutée au réseau de communications dans le monde et, dans cette dimension, nous avons construit le pont entre Israël et les États amis d'Asie et d'Afrique, tout un réseau de relations qui est le principal sujet de fierté d'Israël au cours de la deuxième décennie de son indépendance.

172. Tout ceci s'était développé et était devenu un usage réel sous le pavillon des Nations Unies. M. Nasser croit-il vraiment qu'il peut entrer en scène en 10 minutes et supprimer un usage légitime existant et des intérêts accumulés en 10 années ?

173. Dans cet acte purement gratuit, il y avait de la méchanceté, car, sûrement, la fermeture du détroit de Tiran ne donnait aucun avantage à l'Égypte, si ce n'est la joie perverse de faire du mal à autrui. C'était un acte d'anarchie, parce qu'il faisait preuve d'un mépris total pour le droit des nations, dont l'application dans ce cas particulier était demeurée incontestée pendant 10 ans. C'était, au sens littéral, un acte d'arrogance, parce qu'il y a en Asie et en Afrique orientale d'autres nations qui font du commerce avec le port d'Eilat, comme elles en ont parfaitement le droit, par le détroit de Tiran et le golfe d'Akaba. D'autres États souverains, du Japon à l'Éthiopie, de la Thaïlande à l'Ouganda, du Cambodge à Madagascar, ont le droit souverain de décider eux-mêmes s'ils désirent ou non faire du commerce avec Israël. Ces pays ne sont pas des colonies du Caire; ils peuvent entretenir des relations commerciales avec Israël ou non, selon leur désir, et le président Nasser n'est pas le gendarme des autres États d'Afrique et d'Asie.

174. Il y avait donc là une intervention purement gratuite dans le droit souverain des autres États de cette moitié orientale du monde à décider eux-mêmes s'ils veulent ou non établir des relations commerciales avec l'un ou l'autre, ou même les deux ports qui se trouvent à la pointe du golfe d'Akaba.

175. Lorsque nous examinons les conséquences de cet acte, nous n'avons pas à nous étonner que le choc ait été ressenti violemment par toutes les nations. Mais il y avait une autre raison à ce choc. Par tradition, les blocus sont considérés, selon les conceptions antérieures à la Charte, comme des actes de guerre. Après tout, effectuer un blocus, c'est tenter un étranglement, et les États souverains ont le droit de ne pas laisser étrangler leur commerce. Pour comprendre les sentiments éprouvés par Israël, il suffit de jeter un coup d'oeil autour de cette table et d'imaginer, par exemple, qu'une puissance étrangère voudrait, par la force, bloquer les ports de New York ou Montréal, Boston ou

Marseille, Toulon ou Copenhague, Rio de Janeiro ou Tokyo, ou Bombay. Comment réagiraient vos gouvernements ? Que feriez-vous ? Combien de temps attendriez-vous ?

176. Cependant, Israël a attendu, certain que les autres puissances maritimes et les pays qui avaient des intérêts dans ce nouveau réseau commercial, exerceraient ensemble leur influence pour rétablir une situation légale et liquider le blocus. Si nous avons cherché à agir en commun avec ces pays, ce n'était pas parce que nous renoncions à défendre l'intérêt national d'Israël. Il n'y aura pas — il ne peut pas y avoir — un État d'Israël sans Eilat. Il est impossible que nous retournions à cette situation amoindrie et que nous faisons face uniquement à la Méditerranée. En droit et dans l'histoire, la paix et les blocus n'ont jamais coexisté. Comment pouvait-on escompter que le blocus d'Eilat et la détente dans le Moyen-Orient pourraient jamais s'accorder ?

177. Tels furent donc les trois éléments principaux de la tension : le mouvement de sabotage, le blocus de notre port et, peut-être plus imminent que tout le reste, ce mouvement d'encerclement vaste et prémédité dans le contexte d'une déclaration officielle d'un président annonçant que l'objectif de l'encerclement était la destruction et l'anéantissement d'un État souverain.

178. Tous ces actes pris ensemble — le blocus, le renvoi de la Force des Nations Unies et la forte concentration de troupes dans le Sinaï — ont effectivement rompu le *statu quo* qui, pendant 10 années, avait assuré une stabilité relative sur la frontière israélo-égyptienne. Ce n'est pas à la légère que je parle de "stabilité relative", car, en fait, bien que ces éléments aient existé dans les relations entre Israël et l'Égypte, il ne s'est pas produit en 10 ans un seul incident violent entre l'Égypte et Israël. Mais subitement ce *statu quo*, ce régime de stabilité mutuellement accepté, a été réduit en miettes. C'est maintenant aux gouvernements intéressés qu'il appartient d'élaborer les conditions nouvelles de leur coexistence. A mon avis, une bonne part de ce travail devrait être faite directement par ces gouvernements eux-mêmes. Après ce qui vient de se passer, il est évident que nous devons recevoir des garanties meilleures que celles d'autrefois, de coexistence pacifique, à la fois pour Israël et pour le Moyen-Orient. Il s'agit de savoir s'il y a une raison quelconque de croire possible l'instauration d'une ère nouvelle de cette nature. Si je suis quelque peu optimiste à cet égard, c'est parce que j'ai la conviction que les hommes et les nations adoptent une conduite empreinte de sagesse lorsqu'ils ont épuisé toutes les autres possibilités. A coup sûr, les autres possibilités de guerre et de belligérance sont maintenant épuisées. Qui en a tiré un avantage quelconque ? Seulement, pour que fleurisse un nouveau régime de relations internationales au Moyen-Orient, il est important que soient appliqués certains principes au-dessus et au-delà du cessez-le-feu auquel le Conseil de sécurité vient de donner son appui unanime.

179. Permettez-moi de dire ici qu'Israël accueille avec plaisir cet appel au cessez-le-feu tel qu'il est formulé dans cette résolution. Je dois signaler cependant que son application dépend d'une acceptation et d'une coopération absolues et sincères des autres parties qui sont responsables

à notre avis de la situation actuelle. En transmettant cette résolution à mes collègues, je dois souligner maintenant que ces autres gouvernements n'ont pas encore saisi l'occasion de préciser leurs intentions.

180. Comme je l'ai dit, la situation qu'il faut créer après le cessez-le-feu doit reposer sur certains principes. Le premier d'entre eux est à coup sûr d'accepter la qualité d'Etat d'Israël et d'éliminer complètement le mythe de sa non-existence. Il me semble qu'après 3 000 ans le moment est venu d'accepter cette qualité de nation d'Israël comme un fait, car c'est le seul Etat de la communauté internationale qui ait le même territoire, parle la même langue et pratique la même foi qu'il y a 3 000 ans.

181. Et si, comme chacun sait que cela est le cas, au cours des deux dernières semaines la conscience universelle a été si violemment secouée devant le danger que courait Israël, ce n'est pas seulement parce qu'il semblait y avoir danger pour un Etat, c'est aussi, je crois, parce que cet Etat était Israël, avec tout ce que ce nom ancien évoque, enseigne, symbolise et inspire. Combien serait ridicule une communauté internationale qui trouverait place pour 122 unités souveraines et qui ne reconnaîtrait pas la souveraineté d'un peuple qui a donné au mot nation son sens le plus profond et sa grâce la plus durable.

182. Rien d'étonnant alors si, devant la menace du danger, nous entendons un grondement d'indignation à travers le monde, rien d'étonnant si les hommes appartenant à des mouvements progressistes et des représentants des disciplines scientifiques et humanistes se rassemblent pour sonner l'alarme à propos d'un problème qui affecte de façon vitale la conscience humaine. Rien d'étonnant non plus si un sentiment de satisfaction et de soulagement profond et universel a accompagné la nouvelle qu'Israël a résisté courageusement et avec succès.

183. Mais le problème central demeure la nécessité d'assurer de la part des voisins d'Israël une reconnaissance intellectuelle véritable des racines profondes de mon pays dans la réalité du Moyen-Orient. C'est là une tragédie de l'esprit que les dirigeants arabes ne puissent accepter, même à contrecœur, l'idée de la profondeur et de l'authenticité des racines d'Israël dans la vie, dans l'histoire, dans l'expérience spirituelle et dans la culture du Moyen-Orient.

184. Tel est donc le premier axiome : une acceptation beaucoup plus consciente, beaucoup plus spontanée de la qualité d'Etat d'Israël. Cet axiome n'a besoin d'aucune démonstration, car il n'y aura jamais de Moyen-Orient sans la présence en son milieu d'un Etat d'Israël indépendant et souverain.

185. Le deuxième principe doit être celui du règlement pacifique des différends. La résolution qui vient d'être adoptée relève d'une conception préconisant le règlement pacifique des différends. J'ai déjà dit que beaucoup de choses pouvaient être réglées si les gouvernements de la région acceptaient des contacts beaucoup plus directs. Ils doivent trouver le moyen de se rencontrer. Après tout, lorsqu'il y a conflit entre ces Etats, ils se trouvent face à face. Pourquoi alors ne pourraient-ils se retrouver face à face pour résoudre le conflit ? En certaines occasions, ce ne

serait peut-être pas une mauvaise idée que de trouver la solution avant que le conflit n'éclate, et par conséquent au lieu de le laisser éclater.

186. Lorsque le Conseil discute de ce qui va se passer après le cessez-le-feu, nous entendons de nombreuses formules : retour à 1956, retour à 1948 — je crois comprendre que nos voisins voudraient faire revenir la pendule à 1947. Mais le fait est que la plupart des pendules avancent dans le temps; elles ne reculent pas, et il devrait en être de même, je crois, de celle qui trace la paix au Moyen-Orient : elle ne doit pas reculer vers la belligérance, mais avancer vers la paix.

187. Ce soir, le représentant de l'Argentine a fort bien défini la chose lorsqu'il a dit : le cessez-le-feu doit être suivi immédiatement des efforts les plus acharnés en vue d'assurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Dans le même sens, le représentant du Canada nous a mis en garde contre la tentation de rétablir simplement des positions anciennes de conflit sans essayer de régler les problèmes qui sont à la base de la coexistence entre Arabes et Israéliens. Après tout, bien des choses se sont mêlées ces derniers jours, peu de choses subsistent comme elles étaient auparavant et, pour créer un réseau de rapports harmonieux, il est inévitable que les Etats se retrouvent pour négocier.

188. L'harmonie que nous voudrions voir régner dans le Moyen-Orient comporte un autre facteur qui intéresse les puissances étrangères. A ces puissances, et plus particulièrement aux plus grandes d'entre elles, les petits Etats du Moyen-Orient — et la plupart d'entre eux sont petits — demandent de soutenir fermement non pas des Etats pris individuellement, mais des principes précis; ils leur demandent non pas de prendre parti pour un Etat contre d'autres Etats, mais de défendre la paix contre la guerre, le libre commerce contre la belligérance, le règlement pacifique des différends contre les menaces irrédentistes violentes; en d'autres termes, ils leur demandent de soutenir avec équité l'intégrité et l'indépendance de chacun des Etats et les droits de ces Etats tels qu'ils sont définis par la Charte des Nations Unies et par d'autres sources du droit international.

189. Les Etats ne se divisent pas en deux catégories. La République arabe unie, l'Irak, la Syrie, la Jordanie, le Liban, aucun d'eux ne possède un gramme ou un milligramme de qualité d'Etat qui n'appartienne également à Israël.

190. Il est important que les Etats étrangers à notre région fassent preuve d'une attitude impartiale, qu'ils n'exploitent pas les tensions ni les divergences temporaires dans des questions qui touchent à un conflit général; il ne faut pas qu'ils cherchent à obtenir une influence en attisant des tensions passagères; il faut qu'ils s'efforcent de répartir équitablement leur amitié entre les Etats du Moyen-Orient.

191. Que les discours prononcés ce soir par toutes les grandes puissances répondent à ce critère ou non, nous laissons à chacun le soin d'en juger. Je n'ai pas l'intention de répondre en détail à toutes les observations du représentant de l'Union soviétique. J'ai eu l'avantage d'entendre les mêmes choses, en termes identiques, il y a quelques jours, de la part de son collègue, l'ambassadeur de l'Union soviétique en Israël. Je dois avouer que je ne suis pas plus

convaincu ce soir que je ne l'étais avant-hier de la validité de ces accusations extrêmement véhémentes et partiales. Mais l'opinion mondiale devant laquelle ce débat se poursuit saura résoudre à coup sûr cette question en se posant à elle-même certains problèmes. Qui a tenté de détruire un Etat voisin en 1948, Israël ou ses voisins ? Qui ferme aujourd'hui une voie maritime internationale menant au port d'un Etat voisin, Israël ou la République arabe unie ? Est-ce Israël qui refuse de négocier un règlement pacifique avec les Etats arabes ou sont-ce les Etats arabes qui refusent de négocier avec lui ? Qui a perturbé le régime de stabilité qui existait en 1957, Israël ou l'Egypte ? Les troupes d'Egypte, de Syrie, de Jordanie, d'Irak, du Liban, du Koweït et d'Algérie n'ont-elles pas entouré Israël pendant cet affrontement menaçant, ou bien un représentant a-t-il pu voir quelque colosse israélien encercler la région allant du Maroc au Koweït ?

192. Je soulève ces points de logique élémentaire. Evidemment, une grande puissance peut s'abriter derrière sa puissance pour se soustraire aux exigences de la logique. Je pense que tous dans notre jeunesse nous avons lu les fables de La Fontaine et nous nous rappelons que "la raison du plus fort est toujours la meilleure". Mais ici, après tout, personne n'est ni plus ni moins fort que les autres. Nous sommes assis autour de cette table en application du concept de l'égalité souveraine. J'estime que nous avons pour même devoir d'apporter des preuves à l'appui de toute accusation que nous portons les uns contre les autres.

193. Pour conclure, je dirai certes que l'heure reste grave. Pourtant, ces événements auront peut-être d'heureux aboutissements. Ce pourrait être le cas si ceux qui, pour une raison ou une autre, ont décidé de façon si violente il y a trois semaines de troubler le *statu quo* s'interrogeaient sur les résultats et les profits. En regardant autour de lui dans l'arène du combat, en voyant les débris d'avions et de tanks, l'écroulement des espoirs déçus, un dirigeant égyptien ne se demandera-t-il pas si ce bouleversement lui a apporté un profit quelconque ? Qu'a-t-il apporté, si ce n'est la lutte, le conflit avec d'autres intérêts puissants et les critiques sévères des éléments progressistes du monde entier ?

194. Je crois qu'au cours des derniers jours Israël a démontré sa vigueur et sa fermeté. Il est prêt maintenant à laisser paraître ses instincts de paix. Edifions donc un système nouveau de relations sur les décombres du vieux régime; sachons discerner dans l'obscurité l'apparition d'une aube meilleure et plus lumineuse.

195. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite maintenant à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

196. M. TOMEH (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : Lorsque vous avez assumé pour la première fois la présidence de cet auguste organe des Nations Unies, Monsieur le Président, vous avez commencé votre discours inaugural en citant un poète de votre pays. Ce faisant, vous avez en vérité placé la politique sur sa toile de fond humaine, car tant que la politique ne sera pas conçue de la sorte elle s'appliquera à des concepts fantômes. C'est seulement à partir d'une toile de fond de culture, de pensée, de souffrance et d'histoire

humaines que la politique peut être comprise. En parlant ainsi, je repense au *Phédon* de Platon, l'un des derniers dialogues qu'il ait écrits sur l'âme humaine. Dans ce dialogue, avant de boire le calice qui contenait le poison, Socrate s'adressait ainsi à ses étudiants qui essayaient de le convaincre de ne pas boire et de ne pas mourir : "La vie nous enseigne la mort et la façon de mourir."

197. En fait, c'est là une grande vérité : quelles que soient nos épreuves dans la vie, depuis les plus grandes actions des Etats jusqu'aux plus petits actes individuels, nous apprenons la mort et la façon de mourir. Mais Socrate voulait dire aussi autre chose; lorsqu'il buvait le calice et qu'il parlait ainsi, il enseignait aux générations à venir qu'il était une victime du sophisme.

198. Toute la doctrine de Socrate est une réfutation du sophisme — c'était à l'époque l'art de dépeindre le bien comme étant le mal et le mal comme étant le bien —, et Socrate devait être accusé plus tard d'avoir empoisonné l'esprit de sa génération grecque. Il fut condamné à mort et il mourut, mais c'est cette mort même qui condamne maintenant ceux qui l'ont condamné.

199. Sur cette petite terre de Palestine, l'histoire de l'humanité, sous ses aspects les plus profonds, a vu défiler une succession de faux prophètes qui se proclamaient prophètes véritables mais qui en fait ne l'étaient pas. Il s'agissait de sophistes, du genre précisément de ceux que combattait Socrate. On peut déplorer et s'étonner que l'art du sophisme puisse parfois mettre tant de mal au service d'une cause mauvaise et fausse.

200. Dans cette introduction, je dois avouer que je n'avais pas du tout l'intention de répondre en quelque manière que ce soit à la déclaration de M. Abba Eban. Cependant, il a présenté dans son exposé un certain nombre d'allégations, beaucoup de faits inexacts qui m'obligent absolument à relever au moins certains des sophismes fondamentaux qui figurent dans sa longue déclaration. L'un d'entre eux est le suivant : sa déclaration, sa présentation du cas, cet édifice tout entier reposent sur un élément faux. Voici l'élément faux : nous avons à déterminer ici, à désigner qui est l'agresseur réel, qui est la victime de l'agression et qui a déclenché celle-ci.

201. Pour quiconque ici au Conseil a entendu la déclaration verbale de l'éminent Secrétaire général du Conseil et a pris connaissance de la mort des deux Indiens et d'un Brésilien membres de la FUNU — victimes de l'agression traîtresse d'Israël et à l'égard desquels nous exprimons notre profonde sympathie —, je crois qu'il ne devrait y avoir aucun doute : ce sont bien les Israéliens qui ont déclenché l'agression contre la République arabe unie.

202. Dans la chaîne et la succession des événements qui ont suivi, tout a résulté de ce premier acte d'agression : Israël a attaqué la République arabe unie avec préméditation et à la suite d'une campagne bien préparée. Ceci était exposé très clairement dans la lettre présentée au Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République arabe unie le 5 juin [S/7926]. Cette lettre indiquait notamment :

"... Ce matin, les Israéliens ont lancé des attaques contre la bande de Gaza, le Sinaï, les aéroports du Caire,

la zone du canal de Suez et plusieurs autres aéroports sur le territoire de la République arabe unie. Des rapports préliminaires indiquent que 23 avions israéliens ont été abattus et que plusieurs pilotes israéliens ont été capturés.”

203. Il faudrait beaucoup de temps pour remonter le cours des événements, mais les membres du Conseil de sécurité se rappelleront — car c’est ainsi que nous avons exposé cette affaire — que toute la succession de ces événements tragiques a commencé le 7 avril, lorsqu’Israël a attaqué la Syrie. Du côté israélien, il y a eu trois lettres consécutives, avec sa version de l’attaque. Nous avons donné la nôtre également, mais, lorsque j’ai pris la parole devant cet auguste conseil [1344<sup>ème</sup> séance], j’ai apporté le rapport de la Commission mixte d’armistice israélo-syrienne où j’ai puisé des preuves non réfutées que les forces aériennes d’Israël avaient attaqué ce jour-là des villages syriens, tué des civils syriens et détruit des biens civils syriens. J’ai également prié respectueusement le Secrétaire général de soumettre un rapport sur cette attaque du 7 avril, mais les événements se sont alors succédé à un rythme tellement rapide qu’il n’a pas été possible d’insister pour obtenir ce rapport. Toutefois, cette attaque du 7 avril contre des villages, des civils et des biens syriens ne saurait laisser de doute quant à l’identité du véritable agresseur dans toute cette crise du Moyen-Orient dont nous discutons aujourd’hui.

204. M. Abba Eban a décidé de soulever une fois de plus une question qui a fait l’objet d’une plainte au Conseil de sécurité, le 14 octobre 1966, et que le Conseil a examinée jusqu’au 12 novembre de la même année.

205. M. Eban s’est longuement étendu sur les actes de sabotage et de terrorisme. J’aimerais rappeler au Conseil ma réponse à M. Rafael lorsque ce dernier a soulevé la même question au Conseil. J’ai alors indiqué les racines de terrorisme et de sabotage sur lesquelles Israël est fondé en tant qu’Etat. J’ai aussi cité une résolution du Conseil de sécurité condamnant Israël pour l’assassinat du comte Folke Bernadotte. Je n’y reviendrai pas. Je dirai toutefois ceci : il y a vraiment de l’ironie à entendre M. Eban parler de saboteurs et de respect de la légalité, alors que, s’il occupe sa propre position, c’est parce que les sionistes ont violé la loi à l’égard du peuple arabe de Palestine, dans cette guerre de libération, comme la qualifient fièrement les Israéliens.

206. En quoi consistait cette guerre de libération en Palestine ? A chasser les Arabes de Palestine et à y introduire une minorité étrangère originaire du monde entier. C’est ce qui a été fait, et ces Arabes vivent encore sous des tentes autour d’Israël.

207. Je suis stupéfait — pour ne pas dire davantage — d’entendre le représentant d’Israël parler de légalité et de respect du droit, car je pourrais en fait renvoyer tout cet auditoire à un livre intitulé *Haganah*, écrit par M. Munya M. Mardor, l’un des fondateurs de la Haganah. Ce livre a été publié, ce qui est significatif, en Angleterre sous le titre *Strictly Illegal*. Il décrit l’action de la Haganah entre 1936 et le déclenchement des hostilités qui ont abouti à la guerre de libération et à l’expulsion des Arabes de Palestine. Il raconte comment ces hommes ont fait la contrebande des

armes, comment ils ont attaqué les Arabes et se sont livrés à toutes sortes d’actes illégaux. Mais, sans vouloir entrer dans tous ces détails, je me contenterai de vous citer l’extrait suivant de l’auteur de *Haganah*<sup>3</sup>, qui indique bien cette conception de la légalité :

“Nous étions là, à acheter des armes dans des pays étrangers, à les emballer dans des réceptacles invraisemblables et à les charger à bord de navires étrangers dans des ports étrangers. Il fallait surtout préserver le secret. Nous étions des conspirateurs, en dehors de la légalité, et pourtant nous obéissions à ce qui pour nous était une loi supérieure.”

Telle est la notion de la légalité sur laquelle s’est édifié l’Etat d’Israël.

208. Puisque nous en sommes aux manifestations extérieures et aux racines plus intérieures et plus profondes du conflit arabo-israélien, je voudrais pour cette partie de mon intervention faire une dernière remarque. Dans tout ce qu’a dit M. Eban, il a évité une question fondamentale, ce qui n’est ni le fait du hasard ni celui d’une mémoire défaillante ; je suis certain que M. Eban, qui est un érudit si éminent, possède une excellente mémoire. La question fondamentale à laquelle je fais allusion, c’est celle du peuple arabe de Palestine. Tant que le peuple arabe de Palestine ne sera pas reconnu par Israël et par le peuple israélien lui-même comme étant la première partie intéressée à ce différend, nous continuerons, comme je l’ai dit maintes fois, de rechercher à ce problème des palliatifs au lieu de solutions.

209. A cette étape de la crise au Moyen-Orient, la délégation de la République arabe syrienne tient à déclarer officiellement que les Gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, par leurs actes de collusion avec les agresseurs israéliens, ont prouvé indubitablement qu’ils sont les ennemis implacables de la nation arabe. Aujourd’hui, nous avons la preuve décisive et irréfutable que les forces aériennes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis ont participé activement à l’agression israélienne. Les forces aériennes des Etats-Unis et du Royaume-Uni y ont participé de deux façons : tout d’abord, en se joignant à la force aérienne d’Israël dans ses attaques contre les villes et les civils arabes et, ensuite, en fournissant une couverture aérienne aux forces armées d’Israël. Ils ont agi ainsi dès le début de l’attaque israélienne sur Le Caire, Damas et Amman. Le nombre d’avions qui ont simultanément attaqué ces trois villes, le même jour et en même temps, prouve déjà à lui seul et sans l’ombre d’un doute que la force aérienne d’Israël n’a pu se livrer seule à des attaques aussi massives.

210. Par deux fois dans nos interventions — samedi dernier, 3 juin, lorsque M. Daoudy, de la délégation syrienne, a parlé devant le Conseil [1346<sup>ème</sup> séance], et mardi 30 mai, dans ma propre déclaration [1344<sup>ème</sup> séance] —, nous avons souligné le fait qu’Israël n’oserait pas attaquer s’il n’était pas assuré de l’appui et de l’assistance active de ses fondateurs et de ses bienfaiteurs, à savoir les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Les événements quotidiens démontrent amplement ce que j’ai déclaré à maintes

<sup>3</sup> New York, the New American Library, Inc., 1964.

reprises, surtout si l'on cite ces paroles du Vice-Président des Etats-Unis : "Israël n'a pas besoin d'une alliance écrite avec les Etats-Unis; cette alliance existe en esprit."

211. Quoi qu'il en soit, avant d'entrer dans le détail, permettez-moi de signaler en toute équité, envers moi-même peut-être, mais aussi envers ceux qui ont à juger de la situation, que nous nous trouvons devant une très grave anomalie : dans cette affaire, les accusés sont le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Or, leurs représentants siègent ici en qualité de juges. Il en résulte cette situation sans équivalent : moi, qui représente le plaignant, je dois m'incliner devant la réponse des accusés qui s'érigent en juges. Le représentant des Etats-Unis, dont les vastes connaissances juridiques sont bien connues, se rend compte, j'en suis sûr, que, dans une telle situation, le juge est disqualifié.

212. Ce n'est pas une simple coïncidence si aujourd'hui l'Algérie, la République arabe unie, l'Irak et mon propre pays, la République arabe syrienne, ont rompu leurs relations diplomatiques avec les Etats-Unis. Quelle que soit la manière dont on essaie de justifier l'appui donné à Israël par le Gouvernement des Etats-Unis, nous restons convaincus que la politique des Etats-Unis n'a cessé de tendre, au cours du dernier quart de siècle, à tout le moins, à la réalisation des objectifs sionistes. Nous avons cité [1343ème séance] le Premier Ministre d'Israël, M. Levi Eshkol – et cela a été publié dans le *United States News and World Report* du 17 avril –, lorsqu'il a demandé des armes au Gouvernement américain et plus précisément au Ministre de la défense, la réponse a été : "Ne gaspillez pas votre argent. Nous sommes là. La VIème flotte est là." Quelle meilleure preuve voulez-vous ? La VIème flotte est maintenant près de nos côtes et tout le monde a pu lire, jour après jour, qu'elle a patrouillé la Méditerranée, qu'elle considère comme un lac sous la protection de ses navires.

213. En fait, l'intervention britannique et américaine apparaît à tous de plus en plus clairement jour après jour. Des avions américains et britanniques transportent des volontaires des Etats-Unis et du Royaume-Uni qui vont se joindre aux Israéliens dans leur guerre d'agression contre les Arabes. Des millions de dollars et de livres sterling se déversent dans Israël, sans mentionner les 8 milliards de dollars qui se sont déversés dans l'Etat d'Israël depuis sa création – et cela en dépit du fait que les Israéliens ont occupé par la force et en les expropriant les propriétés arabes de Palestine qui, jusqu'en 1948, représentaient 94 p. 100 de la superficie totale de la Palestine. Les expéditions d'armes, des Etats-Unis notamment, se font sans interruption.

214. Le représentant des Etats-Unis a jugé bon de rappeler les attaques que certaines missions américaines ont essuyées dans quelques pays arabes. Très sincèrement et très honnêtement, c'est une chose que je n'aurais pas voulu dire; mais, depuis notre déclaration, nous n'avons cessé de recevoir des menaces de mort et d'assassinat. En fait, nous sommes constamment accompagnés par des détectives qui nous conduisent de notre chambre à coucher à notre mission jusqu'en cette salle du Conseil de sécurité, pour s'assurer que nous ne serons pas tués ou assassinés. Certes, je tiens à exprimer les remerciements de ma délégation; mais cela

prouve que nous sommes menacés jour et nuit. Nous avons été avertis plus d'une fois que nous devons sortir de notre mission parce qu'une bombe allait y éclater. Faut-il rappeler aux membres du Conseil l'occupation paramilitaire de notre mission ? Elle est encore fraîche dans la mémoire de tous.

215. J'en viens maintenant au représentant du Royaume-Uni qui, sans se référer à moi d'une façon précise, a qualifié de mensongères les nouvelles qui ont été distribuées à la presse avant notre arrivée ici. Ces nouvelles qui parlaient de collusion et d'aide fournie par l'armée aérienne britannique aux agresseurs israéliens, il les a déclarées mensongères. Je pensais que le très érudit représentant du Royaume-Uni userait d'une autre expression.

216. Toutefois, je désirerais rafraîchir la mémoire du représentant du Royaume-Uni. En 1956, lors de l'attaque contre l'Egypte, le Royaume-Uni avait également qualifié de mensongère l'accusation de collusion. C'était le même terme qu'il avait employé. Or, le Secrétaire aux affaires étrangères, M. Nutting, a publié un livre<sup>4</sup>, dont certaines parties ont paru récemment dans le *Times* de Londres. Il a dit clairement qu'il y avait eu véritablement collusion entre l'Angleterre et Israël. Et, en même temps, le même terme "mensonger" était employé.

217. Malheureusement, lorsque nous sommes mis au défi de cette manière, nous devons nous référer à l'histoire. Je puis assurer le Conseil, avec toute la bonne foi dont un être humain est capable, qu'il n'existe aujourd'hui aucune tragédie dans le monde arabe et qu'il n'en aurait jamais existé sans la succession de mensonges qui ont caractérisé la politique coloniale impérialiste du Royaume-Uni dans le monde arabe. Qu'il suffise de mentionner que les causes profondes de la tragédie dont nous discutons ici aujourd'hui, à savoir le problème de la Palestine, a ses racines dans la déclaration Balfour. Or, c'est lord Balfour lui-même qui a écrit :

"En résumé, pour ce qui est de la Palestine, les puissances n'ont pas fait une seule déclaration quant aux faits qui n'ait été reconnue fausse, ni aucune déclaration de politique qu'elles n'aient eu toujours l'intention de violer au moins dans la lettre<sup>5</sup>."

Je crois que cette déclaration de lord Balfour est la meilleure description du mensonge politique qui puisse exister.

218. J'ai parlé des preuves dont nous disposons. Ces preuves, nous les avons. En fait, un pilote israélien, nommé Abraham Velan, premier lieutenant, dont l'avion a été abattu au-dessus de Damas, a affirmé que des avions militaires britanniques du type Vulcan stationnaient depuis 10 jours à l'aérodrome israélien d'Ekron. Ces avions ont participé, a-t-il dit, aux attaques contre la République arabe unie, la Jordanie et la Syrie. Ce pilote a affirmé aussi que d'autres avions britanniques avaient décollé de Chypre pour prendre part à l'agression contre la Syrie et la République

<sup>4</sup> Anthony Nutting, *No End of a Lesson; The Story of Suez* (Londres, Constable, 1967).

<sup>5</sup> Royaume-Uni, *Documents on British Foreign Policy, 1919-1939*, 1ère série, vol. IV (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1952), p. 345.

arabe unie, puis étaient retournés à leur base. Le procès-verbal de cette déclaration du pilote israélien a été expédié au Conseil de sécurité, et ce document constituera une preuve supplémentaire de la participation britannique à l'agression.

219. On a répandu artificiellement cette idée, aux Etats-Unis particulièrement, qu'Israël est un petit Etat pacifique qui ne souhaite que la paix, et qu'entourent d'affreux Arabes agressifs désireux de le détruire. Les porte-parole d'Israël et les propagandistes sionistes ont joué sur les sentiments des masses pour attirer les sympathies de leur côté. Je n'entrerai pas dans les détails pour réfuter, par exemple, l'appel à la paix lancé par M. Eban, mais je voudrais lui rappeler simplement le sort des réfugiés arabes, la confiscation des biens arabes et aussi ce qu'Israël a fait dans la Ville sainte de Jérusalem — une ville qui est sainte pour nous également. Je répéterai simplement une déclaration qu'a faite hier Radio Israël dans le cadre de la guerre psychologique que les Israéliens conduisent contre les peuples arabes dans tous les pays qu'ils habitent. Radio Israël disait aux Arabes :

“Très bientôt, vos pays seront sous la domination israélienne. L'armée israélienne protégera la population. Pour garantir votre sécurité, chacun de vous devra prendre les mesures suivantes : 1) rester chez lui; 2) fermer portes et fenêtres; 3) hisser un drapeau blanc pour prouver que nos instructions ont été comprises.”

Voilà un échantillon d'une émission officielle israélienne, ce pays dont les porte-parole viennent ici déclarer au Conseil de sécurité qu'ils n'ont pas le moindre dessein agressif à l'égard des Arabes, qu'ils ne convoitent aucune terre arabe.

220. Le Royaume-Uni, dont l'armée coloniale a persécuté et massacré les Arabes à Aden et dont l'ombre hideuse a disparu de tout son vaste empire colonial — à l'exception de quelques terres arabes en raison d'intérêts pétroliers bien connus — se propose de perpétuer sa présence coloniale par l'intermédiaire de sa création : Israël.

221. De son côté, le Gouvernement des Etats-Unis, dont les puissantes armées massacrent nuit et jour le peuple vietnamien, a déclenché une bataille contre notre propre peuple, le peuple arabe. Or, pas plus que les Arabes les Vietnamiens n'ont déclenché l'agression contre les Américains. C'est le Gouvernement des Etats-Unis, non son peuple, qui mène une guerre d'anéantissement contre le courageux peuple vietnamien, par l'intermédiaire des généraux de Saïgon. Et maintenant il mène la même guerre d'anéantissement contre le peuple arabe par l'intermédiaire des généraux de Tel-Aviv, Moshe Dayan et Menachem Begin. Celui-ci, dont la nomination comme ministre est passée inaperçue, est le chef du parti Herout et le fameux héros du massacre de Deir Yassin. C'est avec le plus grand étonnement, je dois le dire, que j'ai lu dans le très respectable *Economist* de Londres — que je lis chaque semaine régulièrement — une description de M. Menachem Begin qui, ayant abandonné à un moment la direction de son parti, était qualifié de “gentleman”.

222. C'est ce même gouvernement des Etats-Unis qui a défait les criminels de guerre nazis en Allemagne et qui,

aujourd'hui, offre à ces généraux son aide, son argent et ses armes pour commettre un génocide contre les Arabes. Je vous le dis très honnêtement, le peuple vietnamien ne mourra pas, malgré les milliers de victimes innocentes, malgré la guerre immorale que lui imposent les Américains, malgré la destruction de ses villes et de ses villages. Car la force ne peut jamais primer le droit.

223. De même, le peuple arabe ne disparaîtra pas malgré les avions de la Royal Air Force britannique et de la VIème flotte, dont M. Levi Eshkol lui-même a reconnu qu'ils sont à sa disposition. Nos terres arabes ont été abreuvées du sang des martyrs de la liberté, de l'indépendance et de la lutte pour la dignité de l'homme. Notre génération, qui a grandi entre deux guerres mondiales, a assisté à la lutte contre l'impérialisme, pour l'honneur et pour la dignité de notre patrie. Nous poursuivrons le combat — et nos enfants le poursuivront après nous — sachant que la vie ne nous enseigne rien d'autre que la mort et la façon de mourir. Que les sionistes ne se leurrent pas. Ils ont déclenché cette guerre; ils en supporteront les conséquences.

224. La nouvelle nous parvient que la Syrie, la République arabe unie, l'Algérie et l'Irak ont tous rompu leurs relations avec le Gouvernement des Etats-Unis, en raison de ces faits que je me suis efforcé d'exposer de la manière la plus sincère devant ce conseil, et en raison aussi de l'inimitié inhérente de la politique des Etats-Unis à notre égard. La conclusion à laquelle nous sommes parvenus à grand regret n'offre aucune échappatoire. Je terminerai cependant en disant combien nous regrettons d'avoir dû en arriver là.

225. Nous ne sommes pas en conflit avec cette grande nation, avec ses centres intellectuels et spirituels si hautement développés, avec ses collèges, ses universités et ses écoles, avec ses grandes institutions et ses grandes traditions humanitaires. Par contre, nous sommes certainement en conflit avec les quelques politiciens et les sionistes qui ont trompé ce grand peuple et ce grand pays en les dressant contre les Arabes, avec la complicité sioniste internationale qui a attelé les Etats-Unis au char de ses intérêts égoïstes. N'est-il pas étrange que parmi les gens qui ont fait objection à la guerre du Viet-Nam et qui s'y sont opposés il s'en trouve qui réclament vigoureusement des Etats-Unis une intervention au Moyen-Orient pour appuyer Israël? N'est-ce pas un cas évident de schizophrénie, un exemple de “double loyauté” dont la seule victime sera, en définitive, le peuple des Etats-Unis, sacrifié sur l'autel de l'idéologie morbide et névrosée des sionistes?

226. Avec tous ceux-là, certes, nous sommes en conflit. Mais dans nos coeurs nous sentons que la vérité, qui nous apparaît si clairement, qui est si claire en elle-même, comme elle l'est certainement pour bon nombre d'entre nous, deviendra claire pour tous. La vérité que nous n'avons cessé de proclamer depuis 20 ans s'imposera alors à tous.

227. En ce qui concerne la résolution adoptée ce soir par le Conseil, la position de mon gouvernement est parfaitement nette. Nous nous opposons fermement à ce qu'Israël obtienne des avantages quelconques à partir d'un fait accompli.

228. A notre avis, le devoir essentiel du Conseil consiste à prendre des mesures immédiates pour condamner l'agres-

seur, c'est-à-dire Israël, et à appliquer les sanctions prévues par la Charte. Inutile de dire que nous avons à maintes reprises averti le Conseil de sécurité, au cours des deux derniers mois, de la menace représentée par l'agression d'Israël en collusion avec les puissances impérialistes.

229. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui désire exercer son droit de réponse.

230. **M. GOLDBERG** (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je ne peux laisser sans réponse certaines des déclarations faites devant ce conseil par le représentant de la Syrie, M. Tomeh.

231. Il a prétendu tout d'abord me donner un avis juridique sur ma compétence à siéger dans ce conseil. En ceci, il rejoint d'autres orateurs qui ont tenté de le faire durant le cours de ces débats. J'ai entendu cet avis juridique, et il semble émaner de quelqu'un qui n'aurait pas été familiarisé avec la pratique du droit. J'ai devant les yeux l'ordre du jour qui a été adopté à l'unanimité. Je n'y trouve aucune plainte contre les Etats-Unis. M. Tomeh pourra toujours proposer l'inscription à l'ordre du jour d'un point qui sera discuté en temps voulu.

232. Tout ce que je peux en conclure, c'est que le discours de M. Tomeh était écrit avant que je démente catégoriquement toute participation des Etats-Unis, militaire ou autre, dans ce regrettable conflit qui se déroule actuellement. A titre d'information, je répéterai à M. Tomeh, à ses compatriotes et au Conseil qu'aucun porte-avions, aucun avion ni aucune force militaire des Etats-Unis, composés de volontaires ou autres, ne sont mêlés à ce conflit. Selon un vieux dicton populaire américain, lorsque l'on est mêlé à une situation dans laquelle des paroles sont mises en doute, il faut soit apporter des preuves, soit se taire. Je ne dis pas cela pour M. Tomeh.

233. Nous avons exposé au Conseil une méthode très simple pour vérifier l'exactitude de déclarations fabriquées de toutes pièces — et cela par l'intermédiaire de l'Organisation. Nous l'avons invitée à envoyer des observateurs pour vérifier l'exactitude de ces déclarations dénuées de fondement. Mon pays leur réservera le meilleur accueil. C'est, je crois, la meilleure preuve que je puisse offrir à propos de ces allégations incendiaires et dépourvues de tout fondement concernant les Etats-Unis.

234. Il est une déclaration que je dois rejeter avec force parce qu'elle se rapporte à la texture essentielle de notre société; selon elle, tout citoyen des Etats-Unis aurait un loyalisme double envers son pays à cause de ses attaches avec sa patrie ancestrale. Je suppose que c'est ce qu'impliquait la remarque de M. Tomeh. Notre pays est fondé sur le pluralisme. Nos citoyens viennent, pour ainsi dire, de tous les pays du monde. C'est la source de notre force, en tant que nation; c'est de là que vient la virilité de la vie américaine, dans notre culture, nos institutions, nos traditions, dans tout ce que nous faisons. Nous n'acceptons pas l'idée que, parce que nos citoyens, quelle que soit leur foi, leur religion ou leur origine ancestrale, s'intéressent à leur patrie ancestrale, c'est là le signe d'un loyalisme double, ou d'un manque d'attachement aux institutions américaines.

J'ai servi dans l'administration du président Kennedy. Un des plus beaux traits de cette administration, du point de vue de l'intérêt mondial, fut la visite du président Kennedy à la terre de ses aïeux. Cette visite fut applaudie par tous les Américains, sans égard à leur foi, leur religion, leurs traditions ou leur origine.

235. Je regrette que M. Tomeh ne comprenne pas notre pays, bien qu'il y vive depuis longtemps. Nos citoyens sont loyaux envers notre pays. Cette allusion à l'attitude de nos citoyens est, comme je l'ai dit l'autre jour, complètement hors de propos. J'aurais pu interrompre cette déclaration et demander qu'elle soit déclarée irrecevable, mais j'ai pensé que nous devons l'entendre parce que je crois profondément que tout Membre des Nations Unies doit pouvoir s'exprimer librement.

236. Je tiens pourtant à dire qu'il est inadmissible que des Membres des Nations Unies interviennent dans nos affaires intérieures. Nous ne nous permettrions pas de le faire en ce qui concerne quelque pays que ce soit. Nous ne le ferions pas en ce qui concerne le pays de M. Tomeh, qui compte des éléments divers en matière de religion et de tradition. Nous ne pouvons accepter qu'une chose pareille puisse être dite au sujet de notre pays et nous ne l'acceptons pas.

237. Comme je l'ai dit l'autre jour, on est libre d'approuver ou de ne pas approuver notre politique, de la louer ou de la critiquer au sein de ce conseil qui est un organisme mondial. Nous ne sommes pas à l'abri de ces critiques. Mais nous ne saurions accepter que ce conseil mette en cause l'attitude de nos propres citoyens, les points de vue, quels qu'ils soient, qu'ils peuvent avoir dans l'exercice de leurs droits démocratiques de citoyens et de leurs droits constitutionnels.

238. Je dirai enfin ceci, et nous revenons là peut-être à l'origine de cette difficulté. Le canard — car c'était un canard — a été répandu que les Etats-Unis avaient été mêlés à de prétendus complots contre la Syrie. J'ai dit devant le Conseil, m'appuyant sur la plus haute autorité, qu'il n'y avait rien d'exact dans une telle allégation. Répéter de telles allégations, sans les prouver, accuser simplement, ne constitue pas une preuve, ne confirme pas l'accusation, mais ne fait que propager la diffamation. Je rejette absolument une allégation de ce genre comme étant diffamatoire et totalement dépourvue de fondement.

239. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, qui désire exercer son droit de réponse.

240. **Lord CARADON** (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je ne retiendrai pas longtemps le Conseil en m'occupant des accusations qui viennent d'être formulées à l'instant par le représentant de la Syrie. Cependant, lorsqu'une accusation précise est portée, il est nécessaire d'y répondre d'une manière précise.

241. Trois accusations ont été formulées. L'une émanait de la radio de Damas, et ce que le représentant de la Syrie nous dit ce soir n'est donc pas nouveau. Mon gouvernement est au courant et l'a déjà démenti. Une autre accusation a été portée par la radio du Caire; et il y en a eu une troisième dont je parlerai dans un instant.

242. Je donnerai lecture, tout d'abord, de la déclaration faite par le Ministre de la défense de mon pays sur les deux premières accusations.

“L'allégation entendue à la radio de Damas, selon laquelle un pilote israélien fait prisonnier aurait dit que 17 avions Vulcan seraient arrivés en Israël il y a 10 jours est un mensonge absolu, complètement dénué” — je répète, complètement dénué — “de fondement.

“La nouvelle radiodiffusée du Caire, suivant laquelle des bombardiers britanniques Canberra ont participé au bombardement de positions égyptiennes dans le Sinaï est également un mensonge absolu, dénué de fondement.”

Je dirai au représentant de la Syrie qu'il ne sert pas sa cause en venant répéter ici des allégations qui ont déjà été réfutées et je dirai même que, si l'on porte des accusations, il vaut mieux veiller à ce qu'elles ne puissent être immédiatement et complètement prouvées fausses.

243. Selon la troisième accusation, des avions britanniques, partant de porte-avions britanniques, ont participé aux récentes attaques. En fait, il n'y avait dans cette région que deux porte-avions britanniques — si nous pouvons dire qu'ils se trouvaient dans cette région, puisque ces deux unités navales se trouvaient à une distance de 1 000 miles — et, à la date en question, ils étaient tous deux au port. Le représentant de la Syrie l'ignore peut-être, mais c'est un fait que des avions stationnés sur un porte-avions ne peuvent pas prendre le vol lorsque celui-ci est à l'ancre dans un port. Je voudrais donc prier le représentant de la Syrie de prendre garde aux démentis qui ont déjà été donnés et de comprendre que sa cause ne gagne rien à ce qu'il vienne lancer ici des accusations qui peuvent être si complètement réduites à néant.

244. Enfin, en matière de politique générale dans cette affaire, je voudrais répéter ce qui a été dit au début de la crise actuelle par le Secrétaire aux affaires étrangères de mon pays à la Chambre des communes. Voici ce qu'il a dit, et voici la politique de mon gouvernement — elle est simple. Elle est formulée publiquement et elle est largement acceptée dans mon pays par tous les partis :

“L'attitude du gouvernement — et la Chambre des communes, je le sais, m'appuiera en cela — est que le Royaume-Uni ne tient pas à prendre parti, mais veut assurer une solution pacifique aux problèmes de cette région, et que, dans cette situation, nous avons le même intérêt que tous les autres pays de la région et que le reste du monde. La Chambre des communes désirera savoir que des instructions ont été données à toutes nos forces armées stationnées dans cette région afin qu'elles évitent de se trouver impliquées, de quelque manière que ce soit, dans ce conflit.”

245. Telle est la politique précisée par mon gouvernement, publiquement annoncée et scrupuleusement respectée.

246. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le dernier orateur sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

247. **M. BENHIMA** (Maroc) : Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir me donner la parole. Je dois avouer, en premier lieu, ma gêne de prendre la parole à cette heure si tardive, après que les membres permanents du Conseil de sécurité ont donné l'assurance au Président qu'ils seraient brefs dans leurs interventions. Mais, autant je voudrais demander l'indulgence du Conseil pour la raison que je viens d'évoquer, autant je voudrais solliciter son indulgence pour l'intervention, que je voudrais faire aussi brève que possible, même si cette intervention dépassait le temps que le Conseil a bien voulu m'accorder. La conscience qu'ont les membres du Conseil, ce soir, d'avoir accompli leur devoir leur donne droit à un repos aussi rapidement que possible.

248. Cependant, il est difficile pour le représentant d'un Etat arabe, après la décision qui vient d'être prise, de considérer que la journée d'efforts qui vient de se terminer lui donne le droit à un repos mérité.

249. J'avoue qu'il est présomptueux de prendre la parole immédiatement, sous le choc de cette décision, et de garder en même temps le courage moral de ne pas faire avec franchise certaines observations et le courage physique de ne pas montrer son désarroi devant le Conseil.

250. Il est vrai que le premier devoir du Conseil de sécurité est d'assurer la paix. Je m'associe à tous les hommages qui ont été rendus aux membres du Conseil de sécurité pour les efforts qui ont été déployés, ici ou dans leurs capitales, durant les 15 derniers jours de la crise, afin d'essayer de mettre un terme à cette crise et de trouver une solution qui garantisse, sinon dans l'immédiat, du moins à court ou à long terme, les facteurs permanents d'un retour certain et stable à une paix juste.

251. Mais, les deux derniers jours, c'est-à-dire depuis l'agression d'Israël contre les Etats arabes, nous avons vu ces efforts redoubler d'intensité et leur rythme s'accélérer. Comme toujours en histoire, il est peut-être trop tôt pour en déceler toutes les motivations, pour demander aux murs d'avouer des conciliabules qui ont eu lieu entre certaines délégations qui ont motivé des arrangements intervenus à la dernière minute. L'histoire, nous aurons le temps de la lire plus tard. Nous verrons des écrivains, originaires de certaines nations qui contestent aujourd'hui la responsabilité dans la décision, avouer avec une grande probité intellectuelle le rôle que leurs pays aura joué dans la crise actuelle. Tel fut le cas pour l'affaire de Suez, durant laquelle nous avons entendu, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, des démentis qui avaient un accent de sincérité et d'autorité morale de la part de ceux qui les apportaient; or, nous voyons dans les livres du monde entier, sous des titres parfois retentissants, étalés aujourd'hui les secrets véritables de l'affaire de Suez. Les Membres de l'Organisation auront un jour la possibilité de lire les véritables secrets de cette crise nouvelle et de ses développements.

252. Ceci dit, il est de mon devoir de donner l'interprétation de l'intervention de mon éminent collègue, le représentant de la Syrie — et je suis sûr que ce dernier comprendra cette interprétation exactement comme moi —, car cette intervention a provoqué des remarques et des observations de la part du représentant des Etats-Unis. Lorsque le

représentant de la Syrie a fait allusion à certains comportements d'une fraction de l'opinion publique — je ne dirai pas de ce pays, mais de cette ville —, cette observation était légitime pour le représentant d'une délégation qui a peut-être fait l'objet de menaces de mort, qui a vu des gens défiler impunément devant l'Organisation internationale pendant les réunions du Conseil, qui a entendu siffler le Secrétaire général et insulter les délégations, qui a vu des gens s'approcher de voitures et demander le pays auquel ces voitures appartenaient afin de pouvoir se pencher à la fenêtre et dire certaines injures que je ne répéterai pas ici de peur d'offenser les oreilles de cet auditoire.

253. Nous ne contestons nullement les structures sociales d'un grand pays, encore moins ses institutions démocratiques. Ce que nous pouvons contester — et je voudrais qu'on me comprenne avec objectivité —, c'est la pression sous laquelle nous avons vécu, et le Conseil de sécurité avec nous. J'ai entendu d'éminents représentants de l'Organisation des Nations Unies parler de l'effet qu'a eu la campagne psychologique de la presse et de la télévision depuis deux jours sur tout le monde. Et malgré l'hospitalité dont je voudrais donner ici acte publiquement, malgré les soins qui ont été apportés par la mission des Etats-Unis et les autorités locales pour assurer, dans les meilleures conditions d'hospitalité, notre séjour ici, certains ont pensé que ce conseil devrait réfléchir que, lorsqu'il y a des débats sur des problèmes de cette nature, il serait peut-être bon de les écarter de certaines régions du monde où l'influence psychologique exercée par le droit d'exprimer son opinion peut nuire à la sérénité des débats.

254. Je suis sûr que l'ambassadeur Goldberg comprendra les sentiments qui me font à la fois compléter l'interprétation du représentant syrien et exprimer le souci de voir les débats de ce conseil et les actions des délégations mis à l'abri de certaines influences et de certaines pressions.

255. Pour revenir au fond du problème, le Conseil vient de prendre une résolution à l'unanimité. Tout en réservant son droit de se prononcer sur le fond, la délégation du Maroc sera la dernière à contester au Conseil le droit de prendre une décision, surtout lorsqu'elle est unanime. Mais le Conseil n'est pas seulement un prétoire où des témoins sont entendus, c'est également un siège de magistrature où l'on doit prononcer un jugement politique et moral et le premier devoir du Conseil, lorsque le 5 juin, le représentant de la République arabe unie a déposé une plainte contre l'agression d'Israël, aurait dû être, à mon avis, de commencer par désigner le responsable de l'agression. Dans toutes les déclarations qui ont été faites, même dans les commentaires de la presse, nous n'avons pas relevé une seule phrase indiquant que les Arabes avaient pris l'initiative de l'agression ou contestant qu'Israël l'avait prise. S'il devait encore rester quelque doute, le fait que M. Eban, qui connaît très bien les rouages de cette maison et dont la rhétorique est certainement très puissante, ait cru devoir venir ici pour parer à une interrogation sur ce problème — qui ne lui a malheureusement pas été posée — est symptomatique. Nous n'acceptons pas que, lorsqu'il y a déclenchement d'hostilités — je parle en tant que Membre des Nations Unies et non pas en tant que représentant d'un pays arabe —, la péripétie cache l'essentiel ou qu'on cherche une issue aux débats du Conseil de sécurité sans rechercher les causes

profondes qui ont motivé ces débats et qui ont donné au monde, depuis 24 heures, le spectacle d'une guerre dont on savait comment elle commençait mais dont on ne pouvait prévoir comment elle pourrait finir.

256. Le pays qui a pris cette responsabilité n'a pas entendu dans cette salle une seule expression de regret, encore moins de condamnation, pour l'initiative qu'il a prise. Au Caire, le Secrétaire général a reçu des Arabes l'assurance qu'ils ne prendraient pas l'initiative d'une guerre. Les représentants arabes l'ont répété ici. Le comportement des délégations arabes ici et le comportement des pays arabes sur place prouvent — et nous aussi nous pouvons envoyer des commissions d'enquête pour le vérifier — qu'aucune mesure n'a été prise qui, militairement parlant, signifiait que l'on se préparait à l'agression. Bien sûr, on nous dira que, lorsqu'il s'agit de mesures militaires, il est superflu de chercher où est l'acte défensif et où est l'acte agressif. Je ne voudrais pas laisser M. Eban mettre en filigrane une pareille insinuation dans son discours. Nous sommes prêts à lui demander de faire des vérifications. Il n'a qu'à interroger n'importe quel stratège, se référer à n'importe quel ouvrage sur la stratégie pour savoir que les opérations engagées par Israël sont agressives et non pas défensives.

257. Ce qui est plus grave encore dans cette décision — je le dis sans amertume aucune et avec la profonde estime que j'ai pour les membres du Conseil avec qui j'ai eu l'honneur de collaborer, et qui ont bien conscience de leur haute charge —, c'est le fait que le Conseil a négligé de se prononcer sur ce point. C'est grave de conséquences. Le Conseil a peut-être cherché une issue à ses débats, mais il n'a pas cherché une solution à la crise. Le Conseil a peut-être pris une mesure immédiate, mais, pour paraphraser certains historiens qui disent que souvent une décision du présent intègre l'avenir, je dirai aujourd'hui que le Conseil a lié l'avenir, qu'il a créé un précédent. Demain, n'importe quel pays qui, soit en raison de sa puissance personnelle, soit en raison des appuis ou des promesses qui pourraient lui être faites de soutien important, se sentira fort pourra lancer une agression avec la certitude que le Conseil passera 48 heures de débats et, finalement, pour sauvegarder la paix, prendra une décision de cessez-le-feu et laissera sans détermination la responsabilité de celui qui a pris l'initiative. Cela, en tant qu'ancien membre du Conseil, je tiens à le dire avec la même conscience que les membres du Conseil qui ont aujourd'hui abordé le problème avec la conviction de s'être acquittés de leur devoir.

258. Je voudrais également mentionner tout de suite — et je le fais sans prétention, n'ayant derrière moi ni l'expérience politique qui me permettrait de faire une telle observation, ni encore moins la présomption de juger les membres du Conseil — que nous avons assisté dans ce débat à un fait nouveau dont on peut peut-être se féliciter pour ce qui concerne certains de ses aspects, mais dont il est absolument important de signaler d'autres aspects dont la portée est très grave. Nous avons vu les quatre grandes puissances s'associer sans difficulté à une résolution qui passe sous silence la détermination de la responsabilité de l'agresseur. Ceci est nouveau dans le monde. Nous sommes les premiers partisans d'une entente totale entre les grandes puissances pour la paix du monde. Mais, si c'est une

décision de cette nature qui a déterminé le silence collectif sur la détermination de l'agresseur ou sur la définition des actes qui ont provoqué cette crise, nous pouvons voir les risques d'une telle attitude dans les années à venir. Aucune dialectique, aussi puissante qu'elle soit, et quelle que soit l'idéologie ou la culture à laquelle cette dialectique pourrait se référer, n'empêchera que ce point demeure obscur pour le moment.

259. Nous avons assisté à la première réunion et à la première décision d'un "club des grands" dont nous souhaitons entièrement l'entente, dont nous voulons qu'elle se fasse au bénéfice de la justice internationale, de l'équité et d'une paix où les considérations régionales, avec les positions stratégiques et les facteurs de puissance et de jeu mondial qu'elles recèlent, ne déterminent pas subitement des attitudes inattendues.

260. Aucun pays n'attache autant d'importance à l'autorité des Nations Unies que le mien. Nous avons eu, par un hasard heureux, la chance d'être admis aux Nations Unies, en 1956, au moment où l'affaire de Suez était discutée. Nous avons été fortement impressionnés, en prenant contact avec les travaux de la collectivité et de l'Organisation internationale, de voir deux grandes puissances, malgré les alliances, malgré des liens solides de toutes sortes, prendre avec beaucoup de courage — et ce courage n'est pas oublié quoi qu'on en dise aujourd'hui — des décisions pour dire à leurs alliés, à leurs amis : votre responsabilité est claire. Ce que l'on pouvait dire à l'époque, à deux grandes puissances, nous avons été surpris aujourd'hui de ne pas entendre les quatre grands, dans un contexte international nouveau, le dire à un pays qui se dit un petit pays et qui a, depuis toujours, entrepris un processus d'agression.

261. Ce sont là deux observations que l'on trouvera peut-être en dehors du sujet, mais j'ai été très impressionné, lorsque j'étais étudiant, par la lecture d'un livre sur la bataille de Verdun, dont l'auteur disait qu'au moment où l'on faisait des rapports à Foch et à Pétain ceux-ci disaient : "Ne me rapportez pas les événements, expliquez-moi leur reflet." C'est sur le reflet de cet événement que j'avais l'intention d'attirer un peu plus l'attention du Conseil.

262. Je ne voudrais pas abuser de votre indulgence ni donner plus longtemps libre cours à des réflexions légitimes qui, je le précise, ne sont pas dites seulement en tant que représentant d'un pays arabe, mais en tant que représentant d'un pays Membre de cette organisation, qui, sans risque de démenti, n'a pas manqué d'apporter à l'ONU, sous quelque forme que ce soit, dans les occasions les plus sérieuses, un appui proportionné à ses possibilités, et quelquefois même dans des proportions dépassant ses moyens financiers et politiques.

263. Notre politique est axée sur l'un des seuls dogmes que la seconde guerre mondiale et la liberté qui avait été proclamée pour le monde entier ont rendu valable et qui a provoqué la foi d'une génération, à savoir l'autorité morale de cette organisation et la certitude que les Nations Unies sont un obstacle à l'agression et à l'injustice. C'est la défense de ce principe qui nous fait parler aujourd'hui avec cette émotion légitime.

264. Je voudrais aussi ne pas négliger certaines observations du représentant d'Israël qui a passé sous silence, avec une rhétorique dont je lui reconnais le talent, tous les mobiles, toutes les étapes de cette crise et a beaucoup insisté sur le droit d'une nation de vivre et d'avoir sa place dans le monde.

265. Mon pays a exposé à plus d'une reprise, ici ou ailleurs, ce que je pourrais appeler notre philosophie à l'égard d'un tel principe. Nous ne contestons à aucun groupe ethnique du monde, à aucun élément racial de quelque confession que ce soit, le droit de se rassembler dans tous les coins du monde pour avoir un foyer et créer une nation. Ce que nous contestons, c'est qu'alors que beaucoup de pays appellent aujourd'hui encore des immigrants chez eux pour remplir les territoires vides, on a choisi l'ensemble politique le plus fragile de l'époque — parce qu'il n'était pas encore solide sur ses pieds et venait à peine de se libérer — pour ouvrir la voie à l'amputation d'un territoire arabe, pour y mettre des gens qui ont le droit de venir d'où ils veulent, mais qui ont mis à la porte des personnes qui étaient dans leur pays depuis plus longtemps que les fameux 2 000 ans. Cette aberration que l'on a acceptée en 1948 a ouvert la voie à une succession d'étapes dramatiques dont nous n'avons pas encore fini de voir l'évolution.

266. Depuis 20 ans, on a accusé les Arabes de se préparer à la guerre. On a fait tout à l'heure allusion au fait que l'on avait demandé le retrait de la Force des Nations Unies alors qu'elle était l'expression de l'intérêt international pour la paix dans cette région. Mais qui a refusé à l'Assemblée générale l'application de la résolution [1001 (ES-I)] demandant que l'on envoie des forces des Nations Unies dans les territoires en cause à l'époque ? L'arrogance avec laquelle cette décision a été rejetée me permet aujourd'hui de qualifier l'explication de M. Abba Eban de simple sophisme sinon d'hypocrisie, car il y a ici des témoins qui peuvent encore se rappeler les paroles de son ministre des affaires étrangères de l'époque, ou ses propres paroles quand il était représentant permanent, sur la valeur de cette résolution. Qui a successivement ignoré les résolutions de l'Assemblée, les conventions d'armistice, les condamnations du Conseil de sécurité ? Ce sont les Arabes qui ont constamment accepté d'être les perdants — et je dis le mot avec beaucoup de douleur —, qui ont accepté d'être les perdants pour sauver un principe de confiance et d'autorité des Nations Unies parce qu'ils espéraient que le triomphe et la pérennité de ce principe leur rendraient justice.

267. Ce soir, ils viennent d'enregistrer une nouvelle déception. Je ne défends pas seulement la cause qui a été brillamment défendue par d'autres orateurs, mais je vous assure que ceux qui veulent établir la politique de leur pays sur la base d'une confiance internationale ont reçu ce soir un choc qui les fait hésiter et qui, s'il se répétait ou, plus exactement, s'il n'était pas corrigé comme il devrait l'être, ébranlerait bien des convictions, sinon la foi totale en cette organisation.

268. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Le Conseil de sécurité a adopté une résolution priant les gouvernements intéressés, à titre de première étape, de prendre immédiatement toutes mesures en vue d'un cessez-le-feu immédiat et d'une cessation de toutes activités militaires dans la région.

269. Nous comptons que cette résolution du Conseil, adoptée à l'unanimité, sera exécutée aujourd'hui même, sans le moindre retard, et que le Président du Conseil prendra les mesures nécessaires qui le concernent.

270. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Comme je l'ai dit dans ma déclaration initiale, je comptais exprimer le désir unanime des membres du Conseil en adressant le plus urgent appel à toutes les parties pour qu'elles appliquent immédiatement les dispositions de cette résolution. Je puis assurer le représentant de l'Union soviétique que je prendrai les mesures nécessaires afin que, de notre côté, tout soit mis en oeuvre pour que les intéressés appliquent cette décision.

271. Je puis également informer le Conseil que les télégrammes ont déjà été envoyés par le Secrétariat aux capitales intéressées.

272. Je n'ai plus d'orateurs sur ma liste; je me propose de consulter les membres du Conseil sur la date de notre prochaine séance. Nous allons maintenant ajourner nos travaux, étant bien entendu que, si les circonstances ou l'évolution de la situation l'exigent, les membres resteront prêts à répondre à une convocation d'urgence du Conseil.

*La séance est levée à 23 h 20.*

---

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИЙ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Приводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---